

Conditions générales d'utilisation

Nous avons mis à jour nos conditions générales d'utilisation et notre notice de confidentialité et lesdites modifications sont effectives à partir du 25 août 2025 pour les clients existants.

Passée cette date, pour pouvoir continuer d'utiliser nos services, vous devrez avoir accepté ces nouvelles conditions générales d'utilisation et avoir pris connaissance de notre nouvelle notice de confidentialité. Les présentes conditions d'utilisation peuvent varier selon le cadre juridique local.

Pour plus d'informations, veuillez vous rendre sur le site <https://connect.kia.com/eu/downloads>. À dater de ce moment-là, l'utilisation de nos services relève exclusivement de cette dernière notice de confidentialité.

Qu'avons-nous changé ?

Nous avons actualisé cette dernière mise à jour en y apportant les modifications suivantes :

- nouvelles fonctions à la demande aux chapitres [5.2.6](#), [5.2.7](#) et [5.2.8](#) ;
- nouveau chapitre [12](#) pour être conforme au règlement de l'UE sur les données (Data Act) ;

Nous vous invitons à lire dans leur entier aussi bien nos conditions générales d'utilisation que notre notice de confidentialité mises à jour. Vous pouvez les télécharger directement sous le lien suivant :

<https://connect.kia.com/eu/downloads>.

Dernière mise à jour : 25 août 2025

1. [Champ d'application de ces conditions générales d'utilisation / parties contractantes](#)
2. [Coordonnées de contact](#)
3. [Utilisation des services et conditions préalables](#)
4. [Services](#)
5. [Mises à niveau ; Kia Connect Store](#)
6. [Droits de propriété intellectuelle](#)
7. [Obligations de l'utilisateur et restrictions](#)
8. [Prix des services](#)
9. [Disponibilité des services](#)
10. [Protection des données](#)
11. [Durée / Résiliation](#)
12. [ACCESSIBILITÉ ET UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES SELON LE RÈGLEMENT EUROPÉEN « DATA ACT »](#)
13. [Modifications des services / modifications des conditions d'utilisation](#)
14. [Divers](#)
15. [Service clientèle / Réclamations / Plaintes](#)
16. [Informations relatives au droit de rétractation concernant les services et l'achat de mises à niveau...](#)
17. [Garantie légale en cas de produit défectueux](#)
18. [Responsabilité](#)
19. [AMENDEMENTS LÉGISLATIFS LOCAUX](#)

1. Champ d'application de ces conditions générales d'utilisation / parties contractantes

1.1. Parties contractantes

Les présentes conditions générales d'utilisation (« **conditions d'utilisation** ») s'appliquent à l'utilisation de l'application Kia Connect (« **application Kia Connect** ») et/ou à l'utilisation de Kia Connect via l'unité centrale (« **unité centrale** ») du véhicule, qui vous permettent d'utiliser certains services de Kia Connect (« **services** ») et certaines mises à niveau (« **mises à niveau** ») de Kia Connect.

Les services et les mises à niveau sont fournis à l'utilisateur des services (« **utilisateur** », « **vous** », « **votre** », « **vos** ») par Kia Connect GmbH (« **Kia** », « **nous** », « **notre** », « **nos** »), enregistrée sous le numéro HRB 112541, Theodor-Heuss-Allee 11, D-60486 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, courriel : info@kia-connect.eu.

1.2. Champ d'application de ces Conditions générales d'utilisation

Le contrat d'achat du véhicule et le contrat concernant la fourniture des services conformément aux conditions d'utilisation constituent des transactions et des accords commerciaux juridiquement distincts. L'exécution de l'un des contrats n'a aucune incidence sur l'autre contrat. Dans certains cas, il peut alors arriver que l'utilisateur acquiert le véhicule sans pour autant pouvoir utiliser les services. En outre, l'inverse peut également se produire comme, par exemple, en cas d'annulation du contrat d'achat du

véhicule (« rétractation » ; « résiliation ». Dans ce cas-là, le contrat de fourniture des services pour le véhicule concerné peut être résilié conformément à l'article [11.4](#).

- 1.3.** L'utilisation des services via l'application Kia Connect requiert un accès à Internet ou d'autres services de télécommunication (voir la section [3](#) sur les conditions nécessaires à l'utilisation des services). Les présentes conditions d'utilisation ne s'appliquent pas aux services de télécommunication qui peuvent être nécessaires pour utiliser les services via l'application Kia Connect. Ceux-ci font l'objet d'un accord séparé (y compris les frais) avec le fournisseur de vos services de télécommunication.

2. Coordonnées de contact

2.1. Contacter Kia Connect GmbH

Si vous avez des questions sur les présentes conditions d'utilisation ou en rapport avec celles-ci, vous pouvez contacter :

Kia Connect GmbH

Courriel : info@kia-connect.eu

Adresse postale : Theodor-Heuss-Allee 11, D-60486 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Numéro de téléphone : +49 8005330012

2.2. Coordonnées de contact pour l'assistance clientèle

Pour toute demande d'assistance, veuillez utiliser notre formulaire de contact de notre site Internet : <https://connect.kia.com/eu/customer-support/contact-form/>.

2.3. Demandes relatives à la protection des données

Pour obtenir les coordonnées pour vos demandes d'information ou requêtes relatives à la collecte et au traitement des données personnelles dans le cadre des services, veuillez consulter notre notice de confidentialité Kia Connect que vous pouvez télécharger sous le lien :

<https://connect.kia.com/eu/downloads>.

3. Utilisation des services et conditions préalables

3.1. Véhicule compatible Kia Connect

Pour pouvoir utiliser les services Kia Connect, l'unité centrale de votre véhicule doit pouvoir prendre en charge Kia Connect (elle doit, par exemple, disposer de la technologie nécessaire pour pouvoir se connecter au serveur dorsal de Kia Connect). La compatibilité dépend du modèle, de la date de construction et de la configuration du véhicule. Pour savoir si votre véhicule prend bien en charge Kia Connect, veuillez consulter notre page Web : <https://owners.kia.com/content/owners/en/uvo-availability.html>.

3.2. L'application Kia Connect et l'unité centrale

En fonction des services, vous pouvez les utiliser via l'application Kia Connect et/ou l'unité centrale. Les services énumérés au chapitre [4.2.1](#) (« application Kia Connect ») ne peuvent être utilisés qu'avec l'application Kia Connect. Ceux énumérés aux chapitres [4.2.2](#) (« services fournis dans le véhicule ») et [4.2.3](#) (« mises à jour OTA ») peuvent être utilisés via l'unité centrale. Pour pouvoir utiliser l'application Kia Connect, vous devez avoir un compte Kia et il se peut que vous ayez à connecter l'application Kia Connect avec un ou plusieurs véhicules Kia. Si vous utilisez les services via l'unité centrale, aucune souscription n'est requise et vous n'avez pas besoin d'avoir un compte Kia.

3.3. Connexion Internet

Pour pouvoir utiliser les services, le véhicule et l'application Kia Connect (dans le cas de services interagissant avec ladite application) et notamment, dans ce dernier cas, l'appareil mobile avec ladite application Kia Connect doivent pouvoir se connecter à tout moment à Internet. En outre, les services ne peuvent être utilisés, que si l'unité centrale du véhicule a le statut « prêt à être connecté », ce qui est généralement le cas, sauf si cela fait plus de sept jours consécutifs que le contact du véhicule a été coupé. Dans ce dernier cas, pour pouvoir utiliser les services, vous devez d'abord réinitialiser le système. Pour effectuer vous-même cette réinitialisation, après avoir mis le contact du véhicule, il vous suffit de maintenir le bouton de réinitialisation de l'unité centrale appuyé pendant 5 secondes (avec la pointe d'un stylo, par exemple). Une fois la réinitialisation terminée, l'unité centrale de votre véhicule a de nouveau le statut « prêt à être connecté ».

3.4. Appareil mobile compatible

Pour pouvoir utiliser l'application Kia Connect (cf. chapitre [4.2.1](#)), vous devez vous servir d'un appareil mobile compatible. Au moment de la publication de ces conditions générales d'utilisation, l'application Kia Connect est prise en charge par les plateformes Android (à partir de la version Android 5.0) et iOS (à partir

de la version iOS 13). Les mises à jour ultérieures de l'application Kia Connect pourront cependant requérir des versions plus récentes de ces différentes plateformes.

3.5. Réseaux de téléphonie mobile compatible disponibles

L'équipement de téléphonie mobile et la carte SIM correspondante intégrée à l'unité centrale de votre véhicule ne sont pris en charge que par certaines fréquences 4G/LTE. La disponibilité des réseaux et des fréquences 4G/LTE compatibles dépend des fournisseurs de télécommunications externes et varie en fonction des zones géographiques. Dans certaines zones, aucune fréquence 4G/LTE compatible n'est disponible. Dans ce cas, afin de ne pas interrompre la fourniture des services, l'unité centrale se connecte automatiquement à un réseau 2G ou 3G (lorsqu'il y en a un de disponible). Il peut alors arriver que, du fait de la bande passante réseau plus faible, la réactivité des services en pâtisse ou même qu'ils soient interrompus. Veuillez noter que les services ne peuvent pas être utilisés dans les zones n'ayant aucun réseau de télécommunication mobile compatible accessible.

Kia ne peut en rien être considérée comme étant responsable de la diminution de la réactivité ou de l'interruption des services du fait de l'impossibilité d'établir une connexion réseau compatible.

3.6. Disponibilité des réseaux de télécommunication mobile compatibles

Même lorsqu'un réseau de télécommunication mobile compatible est disponible, ce qui est généralement le cas, la performance et la disponibilité des services dépend du fait que l'unité centrale puisse se connecter au dit réseau. Cela signifie que la qualité du signal doit être suffisante à l'emplacement du véhicule. Si la qualité du signal est trop faible, il se peut que la qualité des services en soit affectée ou qu'ils soient interrompus. Ceci peut notamment survenir, lorsque le véhicule se trouve : (i) dans un tunnel, (ii) dans les régions montagneuses ou particulièrement boisées, (iii) sur les routes dont les bas-côtés sont abrupts (parois/pentes), (iv) dans les zones avec de nombreux bâtiments, (v) sur les autoroutes ou dans les transports en commun souterrains, (vi) à l'intérieur des bâtiments.

Kia ne peut en rien être considérée comme étant responsable de la diminution de la réactivité ou de l'interruption des services résultant d'un signal réseau insuffisant.

4. Services

L'application Kia Connect et l'unité centrale permettent d'accéder aux services décrits plus en détail ci-après.

4.1. Informations générales sur Kia Connect

4.1.1. Langues des services

La langue des services du véhicule est déterminée par la langue définie pour l'interface utilisateur de l'unité centrale. L'application Kia Connect est disponible dans les langues suivantes : allemand, anglais, danois, espagnol, finnois, français, grec, hongrois, italien, néerlandais, norvégien, polonais, portugais, roumain, slovaque, suédois et tchèque.

4.1.2. Partage du véhicule

Chaque véhicule compatible Kia Connect peut être associé à un ou plusieurs comptes Kia Connect. Le premier utilisateur qui lie son compte Kia Connect à un véhicule donné est automatiquement considéré comme étant l'utilisateur principal pour ledit véhicule. S'ils y ont été invités par l'utilisateur principal ou après lui en avoir demandé l'autorisation, d'autres utilisateurs peuvent ensuite lier leur propre compte Kia Connect à ce même véhicule. Ces utilisateurs supplémentaires sont les utilisateurs du partage du véhicule.

4.2. Aperçu des services

Les services auxquels vous avez accès dépendent du modèle de votre véhicule, de la date de construction, de sa configuration et de la version de l'application Kia Connect que vous utilisez sur votre appareil mobile. Pour plus d'informations, veuillez nous contacter via les coordonnées fournies à la section [2](#) ci-dessus.

4.2.1. L'application Kia Connect

4.2.1.1. Commandes à distance

4.2.1.1.1. Commande à distance de la climatisation : ce service vous permet de contrôler et de programmer à distance la climatisation de votre véhicule électrique, y compris les fonctions de dégivrage, via l'application Kia Connect. La disponibilité de ce service dépend du modèle, de l'année et de la configuration du véhicule.

4.2.1.1.2. Charge à distance (véhicules électriques (VE) et hybrides rechargeables uniquement (PHEV)) : ce service vous permet de démarrer/arrêter à distance la charge de la batterie d'un véhicule électrique ou d'un véhicule hybride rechargeable, ainsi que de programmer la charge via l'application Kia Connect.

4.2.1.1.3. Commande à distances des portes

Par le biais d'interfaces utilisateur, ce service vous permet de verrouiller/déverrouiller à distance les portes du véhicule. Afin de garantir la sécurité lors de son utilisation, ce service vérifiera que les conditions nécessaires à son emploi sont bien remplies. Ce service peut s'avérer particulièrement utile lorsque vous ne savez plus exactement, par exemple, si vous avez bien verrouillé votre véhicule. Vous pouvez alors effectuer cette commande à distance.

Attention : ne verrouillez pas les portières du véhicule avec la commande à distance de l'application alors que la clef se trouve encore dans l'habitacle. Il peut alors arriver qu'il soit ensuite impossible de déverrouiller les portières à distance tant que la clef se trouve à l'intérieur.

4.2.1.1.4. Configuration du véhicule à distance, sauvegarde et restauration du profil utilisateur : ce service vous permet de vérifier et de modifier les paramètres du véhicule directement dans votre application Kia Connect. Il vous permet également de sauvegarder vos paramètres et de les appliquer à votre véhicule.

4.2.1.1.5. Chauffage et ventilation des sièges à distance (véhicules électriques uniquement (VE)) : ce service vous permet de commander à distance le chauffage et la ventilation des sièges avant et arrière de votre véhicule électrique. Ne fonctionne respectivement que pour les sièges des véhicules équipés de sièges chauffants et ayant une ventilation distincte par siège

4.2.1.1.6. Commande à distance des fenêtres : ce service vous permet de commander à distance l'ouverture/la fermeture des fenêtres de votre véhicule.

4.2.1.1.7. Commande à distance des feux de détresse : ce service vous permet d'éteindre les feux de détresse à distance. La disponibilité de ce service dépend du modèle, de l'année et de la configuration du véhicule.

4.2.1.1.8. Commande à distance de la porte du chargeur : ce service vous permet de commander à distance l'ouverture/la fermeture de la porte du chargeur de votre véhicule.

4.2.1.1.9. Caméra panoramique à distance (pour les véhicules équipés du matériel nécessaire à la caméra et d'un logiciel compatible avec l'unité centrale) :
cette fonction vous permet de voir les alentours du véhicule dans votre application Kia Connect.

4.2.1.1.10 Commande à distance du frunk (coffre avant) : ce service vous permet d'ouvrir le coffre avant du véhicule à distance via l'application Kia Connect. La disponibilité de ce service dépend du modèle, de l'année et de la configuration du véhicule.

4.2.1.1.11 Commande à distance du conditionnement de la batterie : ce service vous permet de démarrer et d'arrêter à distance le conditionnement de la batterie d'un véhicule électrique via l'application Kia Connect. La disponibilité de ce service dépend du modèle, de l'année et de la configuration du véhicule.

4.2.1.1.12 Commande à distance des feux : ce service vous permet d'activer les feux de détresse pour un bref moment via l'application Kia Connect.

4.2.1.1.13 Commande à distance du klaxon et des feux : ce service vous permet d'activer les feux de détresse et le klaxon pour un bref moment via l'application Kia Connect.

4.2.1.2. Services à distance basés sur la localisation

4.2.1.2.1. Envoyer au véhicule : ce service vous permet d'envoyer un point d'intérêt (POI) au système de navigation du véhicule. À la prochaine mise du contact du véhicule, les informations ainsi envoyées seront immédiatement intégrées et vous pourrez directement les utiliser (par ex., pour définir ce POI comme destination de votre trajet).

4.2.1.2.2. Trouver mon véhicule et Navigation du premier kilomètre : ce service vous permet de localiser votre véhicule et de vous y rendre en suivant les indications de navigation sur votre smartphone : l'emplacement du véhicule est indiqué dans votre application Kia Connect.

4.2.1.2.3. Navigation du dernier kilomètre : après avoir stationné votre véhicule, ce service vous permet de poursuivre la navigation sur votre smartphone jusqu'à votre destination finale.

4.2.1.3. Services des données du véhicule et de diagnostic

4.2.1.3.1. Statuts du véhicule : ce service vous permet de disposer des informations suivantes relatives au véhicule dans votre application Kia Connect :

- statut des portes,
- statut de la porte du chargeur,
- statut du coffre/capot,

- statut de la climatisation,
- niveau de charge de la batterie, statut de la prise de charge, statut de la charge (véhicules électriques uniquement),
- niveau de carburant (véhicule essence/diesel/hybride uniquement),
- statut du chauffage des sièges et de la ventilation,
- statut des fenêtres,
- statut du toit ouvrant,
- statut de la batterie du véhicule (12V),
- statut de l'éclairage.

4.2.1.3.2. Rapport du véhicule : ce rapport vous est envoyé dans votre application Kia Connect. Il comprend des informations de diagnostic du véhicule et des informations sur les habitudes de conduite (nombre de démarrages du véhicule, distance parcourue ainsi que les temps de conduite/ralenti moteur). Vous y trouverez les problèmes qui requièrent une maintenance ou des réparations, ainsi que des informations sur la gravité du problème détecté, l'urgence des réparations/maintenances à faire ainsi que les actions recommandées.

4.2.1.3.3. Diagnostic du véhicule : c'est la mise à disposition d'un service de diagnostic automatisé. Dès que le contact est mis, le véhicule vérifie automatiquement ses fonctions et établit un diagnostic (diagnostic des codes d'erreur - Diagnostics Trouble Code (DTC)).

Si un dysfonctionnement est détecté, vous recevrez une notification vous indiquant sa gravité ainsi que l'action recommandée.

4.2.1.3.4. Consommation électrique (véhicule électrique uniquement (VE)) : dans l'application Kia Connect, vous pouvez visualiser la consommation électrique, la consommation électrique moyenne, la distance parcourue ainsi que les informations relatives à la récupération d'énergie.

4.2.1.3.5. Informations relatives à la conduite / Mesure du degré de sécurité de la conduite

Ce service vous permet d'afficher le niveau de sécurité estimé de votre mode de conduite dans l'application Kia Connect (score de conduite sûre). Il est calculé en fonction de vos types d'accélération et de freinage, de la vitesse et des horaires auxquels vous conduisez habituellement. Toutes ces données sont collectées pendant la conduite sur une période de 187 jours. Cela signifie que le degré de sécurité de conduite mesuré qui s'affiche dans votre application Kia Connect est une estimation chiffrée de votre type de conduite établie en fonction des données collectées au cours des 187 derniers jours. Le résultat mesuré est toujours compris entre 65 et 100. 100 est la valeur maximale et indique une conduite relativement sûre. 65 est la valeur la plus basse et implique un mode de conduite moins sûr. Si une autre personne conduit votre véhicule, vous êtes tenu de l'informer du fait que ce service est activé dans votre véhicule. Vous trouverez de plus amples informations sur ce service sur le site Web de Kia Connect : <https://connect.kia.com/eu/product-information/safety-score/>.

4.2.1.3.6. Mes trajets : ce service fournit un résumé de chaque trajet effectué (au cours des 90 derniers jours) avec la date et l'heure (horodatage), les vitesses moyenne et maximale, la distance parcourue et le temps de conduite.

4.2.1.4. Contrôle à distance et alertes

Le service présenté dans ce chapitre présente un intérêt lorsqu'un tiers conduit votre véhicule. Chaque fois que vous souhaitez l'utiliser, vous devez impérativement avoir au préalable activé les services de contrôle à distance dans l'unité centrale du véhicule.

4.2.1.4.1. Alerte véhicule : si une des fenêtres du véhicule est ouverte alors que le contact est coupé, vous en serez averti par une notification qui s'affiche dans votre application Kia Connect.

4.2.1.4.2. Alarme anti-vol (uniquement pour les véhicules équipés d'un tel système) : dès que l'alarme anti-vol se déclenche, vous en serez averti par une notification qui s'affiche dans votre application Kia Connect.

4.2.1.4.3. Alerte décharge de la batterie : dès que le niveau de la charge de la batterie du véhicule (12V) passe en dessous d'un certain seuil, vous en serez averti par une notification qui s'affiche dans votre application Kia Connect.

4.2.1.4.4. Alerte passager arrière : lorsque le levier de vitesse du véhicule se trouve en position de stationnement (P), dès qu'un mouvement est détecté sur un des sièges arrière du véhicule, vous en serez averti par une notification qui s'affiche dans votre application Kia Connect.

- 4.2.1.4.5.** Alerte mode ralenti : lorsque le levier de vitesse du véhicule se trouve en position de stationnement (P) alors que le moteur tourne et qu'une porte est ouverte, vous en serez averti par une notification qui s'affiche dans votre application Kia Connect.
- 4.2.1.4.6.** Système de surveillance de la batterie haute tension (véhicule électrique uniquement (VE)) : l'état de la batterie haute tension est contrôlé par un système. Dès qu'un dysfonctionnement est détecté, vous en serez averti par une notification qui s'affiche aussi bien dans votre application Kia Connect qu'à l'écran de l'unité centrale.
- 4.2.1.4.7.** Mode de stationnement avec voiturier : lorsqu'il est activé dans l'unité centrale du véhicule, et que ce dernier est conduit par une tierce personne, vous pouvez à tout moment localiser votre véhicule, voir l'heure à laquelle le contact a été coupé en dernier ainsi que le temps de conduite, la distance parcourue et la vitesse maximale dans votre application Kia Connect.
- 4.2.1.4.8.** Alerte mode voiturier : ce service vous permet de recevoir une notification d'alerte dans votre application Kia Connect dès que le véhicule dépasse la distance, la vitesse et/ou le temps de ralenti moteur que vous avez au préalable définis dans votre application Kia Connect. La distance parcourue autorisée est définie à partir de l'emplacement où elle a été activée.
- 4.2.1.4.9.** Alerte géorepérage : ce service de gardiennage virtuel (geofencing) vous permet de recevoir une notification dans votre application Kia Connect chaque fois que votre véhicule entre ou sort d'une zone géographique donnée. Vous pouvez définir les limites des zones autorisées et de celles à accès restreint dans votre application Kia Connect.
- 4.2.1.4.10** Alerte excès de vitesse : ce service vous permet de recevoir une notification dans votre application Kia Connect chaque fois que votre véhicule dépasse la limite de vitesse que vous avez préalablement définie dans votre application Kia Connect.
- 4.2.1.4.11** Alerte de temps du géorepérage : ce service vous permet de recevoir une notification dans votre application Kia Connect chaque fois que les temps de conduite de votre véhicule se trouvent en-dehors de la limite que vous avez préalablement définie dans votre application Kia Connect.
- 4.2.1.4.12** Alerte mode ralenti : ce service vous permet de recevoir une notification dans votre application Kia Connect chaque fois que la durée du mode ralenti de votre véhicule dépasse la limite que vous avez préalablement définie dans votre application Kia Connect.
- 4.2.1.5.** Données du concessionnaire favori
Ce service vous permet de synchroniser les données de votre « concessionnaire favori » non seulement avec celles des pages Web de MyKia et de l'application MyKia, mais aussi avec celles de votre compte dans l'application Kia Connect. La synchronisation est une option. Elle n'est pas définie par défaut. Vous devez donc l'activer si vous souhaitez l'utiliser. Si vous choisissez de ne pas synchroniser les données de votre « concessionnaire favori », la fonction « concessionnaire favori » de votre application Kia Connect est toujours disponible mais les informations qui s'y affichent peuvent différer de celles de MyKia.
- 4.2.1.6.** Clé numérique
Ce service vous permet d'utiliser votre smartphone pour exécuter des fonctions telles que verrouiller et déverrouiller votre véhicule, activer les commandes de la climatisation ou démarrer le véhicule (possible uniquement depuis l'intérieur du véhicule) à l'aide des fonctionnalités UWB (Ultra wideband) et NFC (Near Field Communication) intégrées à votre smartphone. Il vous permet également de partager et de gérer votre clé numérique avec au maximum trois appareils supplémentaires, comme par exemple ceux de vos amis ou de votre famille. Veuillez noter que l'utilisation de ce service implique un échange de données, par UWB ou NFC, entre l'appareil mobile intelligent utilisé et le véhicule. Ces données ne nous sont pas transmises. La disponibilité de ce service dépend du modèle, de l'année et de la configuration de votre véhicule ainsi que du type de smartphone que vous utilisez. Vous trouverez plus d'informations sur la compatibilité de ce service dans l'application Kia Connect ou sur le site Web de Kia Connect.
- 4.2.2.** Services embarqués
- 4.2.2.1.** Les services Kia Connect Live
L'accès aux services Kia Connect Live à l'emplacement actuel de votre véhicule dépend de la disponibilité des données respectives de Kia. La mise à disposition et la pertinence des données relèvent de fournisseurs tiers. Il peut ainsi arriver, par exemple, que les perturbations des conditions de circulation récentes n'aient pas (encore) été transmises à Kia et que, par voie de conséquence, elles ne soient pas signalées sur la carte de l'unité centrale. En outre, comme seules certaines stations de charge communiquent en temps réel le taux d'occupation de leurs bornes de charge respectives, il se peut que l'unité centrale ne soit pas en mesure de les afficher.

Les services Kia Connect Live comprennent les services listés ci-après.

- 4.2.2.1.1.** Circulation en temps réel et guidage en ligne : ce service vous fournit des informations sur les conditions de circulation en temps réel et vous permet de calculer des itinéraires et de visualiser l'état du trafic. La navigation en ligne vous permet d'être guidé jusqu'à la destination de votre choix en fonction des données du trafic en temps réel et des informations de circulation antérieures.
- 4.2.2.1.2.** Point d'intérêt (POI) en temps réel et recherche de POI en ligne : ce service vous fournit des informations sur les POI à proximité en fonction de la position actuelle du véhicule. En outre, il vous permet également de rechercher manuellement les différentes catégories de POI à proximité.
Pour les véhicules compatibles, ce service est optimisé par les données fournies par notre partenaire 4.screen (voir <https://www.4screen.com/>). Ce service optimisé vous permet de recevoir des informations sur les magasins ou les restaurants (notamment leur emplacement) grâce à des icônes qui s'affichent sur la carte ou en les recherchant directement sur la carte. Vous pouvez également recevoir les offres exceptionnelles des magasins et restaurant à proximité de votre véhicule. Notez que la mise à disposition de ce service avancé dépend du modèle, de l'année et de la configuration du véhicule. Il est disponible pour tous les véhicules dont la version du logiciel de l'unité centrale est égale ou postérieure à celle du 4ème trimestre 2023.
- 4.2.2.1.3.** Météo : ce service vous fournit les prévisions météorologiques locales en fonction de l'endroit où vous vous trouvez.
- 4.2.2.1.4.** Stationnement : ce service vous fournit des informations sur le stationnement dans la rue et hors rue en fonction de la position actuelle du véhicule, à proximité de la destination, à côté du curseur, proche du centre-ville.
- 4.2.2.1.5.** POI concessionnaire : ce service vous permet de localiser les concessionnaires Kia à proximité de la position actuelle du véhicule.
- 4.2.2.1.6.** Alertes radar / zone de danger (si cela est légalement autorisé dans votre pays) : ce service vous fournit des alertes dans les zones où les accidents sont particulièrement fréquents et vous avertit des points d'accumulation d'accidents (points noirs) ou de la présence de radars.
Veuillez noter que l'utilisation de système d'alertes radar est prohibée dans certains pays. Vous ne devez donc les utiliser que si elles sont légalement autorisées dans le pays où vous vous trouvez.
En tant que conducteur du véhicule, vous êtes tenu de vérifier que l'utilisation de système d'alertes radar est bien autorisée aux emplacement où se trouve votre véhicule.
- 4.2.2.1.7.** Ligue sportive : ce service vous fournit des informations sur des événements sportifs passés, actuels et à venir.
- 4.2.2.2.** Services embarqués basés sur la localisation
 - 4.2.2.2.1.** Itinéraire VE (uniquement pour les véhicules électriques (VE) et hybrides rechargeables PHVE)) : lorsque vous saisissez une destination dans le système de navigation du véhicule, ce service calcule si vous devez recharger le véhicule avant d'arriver à destination. En fonction du niveau actuel de la charge et des estimations de la consommation du véhicule, ce service vous indique s'il vous faut recharger la batterie pour atteindre votre destination. Si cela s'avère nécessaire, votre itinéraire comprendra automatiquement une ou plusieurs stations de charge définies comme des étapes de l'itinéraire calculé.
Lors de votre trajet, si vous décidez de vous arrêter plus tôt pour recharger la batterie de votre véhicule ou si les conditions de circulation impliquent une consommation plus importante que prévue, alors le service recalcule en temps réel l'itinéraire prévu et l'adapte en conséquence.
Il n'est pas nécessaire d'activer ce service. Lorsque l'itinéraire est calculé via le service de navigation en ligne et que votre véhicule est un véhicule électrique, alors le calcul se fait automatiquement avec l'itinéraire VE (voir section [4.2.2.1.1](#) ci-dessus).
 - 4.2.2.2.2.** EV POI (uniquement pour les véhicules électriques (VE) et les véhicules électriques hybrides rechargeables (PHVE)) : ce service vous fournit des informations sur les stations de charge à proximité, y compris les disponibilités en fonction de la position actuelle.
 - 4.2.2.2.3.** Itinéraire recommandé : cette fonction compare les différents itinéraires de votre système de navigation et vous propose des itinéraires alternatifs en fonction de ceux du profil du conducteur actuellement activé dans le véhicule.
 - 4.2.2.2.4.** Optimisation de la recherche de lieux de Google (uniquement pour certains modèles) : ce service, fournit par Google, vous permet de bénéficier de la fonction de recherche optimisée de Google en vous fournissant des données et informations relatives aux lieux ainsi qu'une fonction d'autocomplétion.

- 4.2.2.2.5.** Véhicule d'intervention d'urgence à proximité (disponible uniquement dans certains pays) : lorsqu'un véhicule d'intervention d'urgence (par ex. une ambulance) se rapproche de votre véhicule, ce service vous en informe en affichant un message à l'écran de votre unité centrale.
- 4.2.2.3.** Reconnaissance vocale en ligne
La reconnaissance vocale en ligne vous permet d'utiliser des commandes vocales pour accéder aux services et commander certaines fonctions de votre véhicule ainsi que pour rédiger et envoyer des messages texte (texto) via un appareil mobile connecté. La reconnaissance vocale en ligne fonctionne dans un environnement en ligne (cloud). Veuillez noter qu'en activant nos services dans l'unité centrale de votre véhicule, la reconnaissance vocale en ligne est automatiquement activée. Ce service exige le transfert de vos données personnelles (comme, par ex., des échantillons de voix) à notre fournisseur de service, Cerence B.V. Pour plus d'informations, veuillez lire notre notice de confidentialité. Vous pouvez empêcher le transfert de vos données personnelles à Cerence en désactivant le service de reconnaissance vocale en ligne dans les paramètres correspondants de votre unité centrale. Dans ce dernier cas, il se peut que les fonctionnalités de la reconnaissance vocale de votre véhicule en soient limitées ou entièrement désactivées.
- 4.2.2.4.** Assistant IA Kia (uniquement pour certains modèles)
Basé sur les fonctions de reconnaissance vocale, l'assistant IA Kia vous permet de contrôler certaines fonctions du véhicule (telles que la température, le chauffage des sièges, etc.) ainsi que d'obtenir des informations générées par l'IA tout en ayant le sentiment d'avoir une conversation naturelle. Vous pouvez activer cette fonction aussi bien en activant le bouton de commande de la reconnaissance vocale qu'en disant « Hey, Kia ! ». Dans les deux cas, dites ensuite votre commande vocale.
En fonction du type de véhicule et de l'appareil utilisés, certains services peuvent être limités. Ce service vous est fourni afin d'optimiser votre expérience en tant qu'utilisateur du véhicule. Toute commande non liée à l'utilisation du véhicule est interdite. Pour plus d'informations, veuillez consulter les conditions d'utilisation spécifiques de ce service, que vous trouverez sous le lien suivant : <https://connect.kia.com/eu/kia-connect-ai-assistant>.
- 4.2.2.5.** Synchronisation du calendrier personnel et de la navigation
Ce service vous permet de synchroniser le calendrier Google ou Apple de votre smartphone avec celui de l'unité centrale. Vous pouvez ainsi afficher votre propre calendrier directement à l'écran de l'unité centrale et l'utiliser pour définir une destination. Ce service est compatible avec le calendrier Google et le calendrier Apple.
- 4.2.2.6.** Musique en continu (streaming)
Ce service vous permet de profiter directement depuis l'écran du système d'infodivertissement des services de musique en continu pour écouter vos musiques, titres et audios (podcasts, livres audios) préférés et de les diffuser via les haut-parleurs du véhicule.
Veuillez noter que ce service ne comprend pas d'abonnement au service de musique en continu respectif. Vous devez y créer votre compte et vous abonner vous-même au fournisseur de service de musique en continu.
Les fournisseurs de contenu compatibles avec ce service peuvent varier en fonction de l'endroit où vous vous trouvez et de la version logicielle de votre unité centrale. Vous trouverez les informations sur la compatibilité dans votre pays dans votre unité centrale.
Veuillez noter que ce service n'est pas activé par défaut dans votre unité centrale. Vous devez donc l'activer personnellement dans la boutique en ligne Kia Connect Store. L'activation de ce service est gratuite et ne nécessite aucun achat. Ce service sera disponible pendant une période maximale de trois ans à compter de la date d'activation dudit service dans Kia Connect Store. La disponibilité de ce service dépend du modèle, de l'année et de la ligne de finition du véhicule.
- 4.2.2.7.** Notifications relatives au véhicule
Ce service vous envoie des notifications relatives aux interventions techniques et de maintenance de votre véhicule. Ces notifications s'affichent dans le centre de notification de l'unité centrale. Vous disposez ainsi d'un moyen supplémentaire, simple et pratique, de disposer des rappels correspondants.
Veuillez cependant noter que l'absence de notification dans le centre de notifications ne signifie pas pour autant qu'aucune action de votre part n'est nécessaire. Il se peut, par exemple, que votre véhicule requiert certains services d'entretien ou que le contrôle technique arrive à échéance (TÜV en Allemagne, MOT au Royaume-Uni), même s'il n'y a aucune notification de rappel de service dans le centre de notifications.
- 4.2.2.7.1.** Notifications des campagnes de rappel : Kia vous informera des campagnes de rappel en cours via le centre de notifications susmentionné. Vous recevrez peut-être ces notifications des campagnes de rappel

par d'autres moyens (par ex. via l'application Kia Connect, par courriel à l'adresse électronique que vous avez enregistrée, ou par voie postale).

- 4.2.2.7.2.** Rappels des services d'entretien : Kia vous enverra, via le centre de notification susmentionné, des notifications vous informant des prochaines opérations de maintenance de votre véhicule Kia.
- 4.2.2.7.3.** Notifications d'actions de services : Kia vous informera également, via le centre de notification susmentionné, des actions de services recommandées non encore effectuées sur votre véhicule Kia (comme, par exemple, une mise à jour logicielle, le remplacement de pièces par d'autres pièces plus performantes ou le contrôle de qualité de composants spécifiques de votre véhicule Kia). Ces notifications d'actions de services peuvent vous être transmises via le centre de notification susmentionné ou bien via l'application Kia Connect ou bien encore par courriel (à l'adresse électronique que vous avez indiquée). Veuillez noter que la mise à disposition d'informations relatives aux services de maintenance à venir n'est pas en soi un service tel que défini dans les présentes conditions d'utilisation et ne sera fourni que si vous y avez au préalable expressément consenti.
- 4.2.2.7.4.** Rappels de contrôles obligatoires de votre véhicule (tels que le contrôle technique TÜV en Allemagne ou le MOT en Grande-Bretagne) : Kia vous informera des interventions de maintenance obligatoire à venir de votre véhicule.
Ainsi au Royaume-Uni, par exemple, le rappel concernera le contrôle technique du Ministère des transports (« Ministry of Transport »), communément appelé « MOT ». Le département des transports du gouvernement britannique (« DfT ») a autorisé le KCE à accéder à certaines des données de l'historique du MOT afin de vous fournir ces services.

À l'exception du « MOT » au Royaume-Uni, l'utilisation de ce service implique que vous communiquiez à Kia la date exacte du dernier contrôle technique obligatoire de votre véhicule ainsi que la date de la première immatriculation du véhicule. La responsabilité de Kia ne peut en rien être engagée par l'exactitude et la pertinence de ces rappels. En tant que détenteur du véhicule, vous êtes tenu de respecter les intervalles des contrôles techniques obligatoires conformément à la législation en vigueur.

- 4.2.2.8.** Services de paiement depuis le véhicule (ICP - uniquement pour certains modèles) : nécessite un compte Kia Pay et l'activation de l'application Kia Connect. L'ICP vous permet d'effectuer certains paiements directement depuis votre véhicule. Des conditions d'utilisation spécifiques s'appliquent.

4.2.3. Mises à jour OTA

4.2.3.1. Informations générales sur les mises à jour OTA

Ce chapitre porte sur les mises à jour OTA (Over-the-Air / par liaison radio), qui vous permettent de réaliser par liaison radio les mises à jour logicielles du système d'infodivertissement et des cartes de votre véhicule (par exemple, via l'équipement de communication mobile intégré à votre véhicule). Ce chapitre ne concerne pas les mises à jour réalisées via une connexion locale ni celles faites par un prestataire de service agréé Kia.

Si l'utilisateur n'installe pas une mise à jour requise qui lui a été fournie dans un délai raisonnable, alors la responsabilité de Kia ne peut en aucun cas être engagée pour un défaut uniquement imputable à l'absence de cette mise à jour.

4.2.3.2. Mises à jour OTA des cartes et du système d'infodivertissement

4.2.3.2.1. Vue d'ensemble de la mise à jour OTA des cartes et du système d'infodivertissement

Les « mises à jour OTA des cartes et du système d'infodivertissement » vous permettent de faire :

- les mises à jour des cartes dans le système de navigation du véhicule (« **mise à jour des cartes** ») ; et/ou
- les mises à jour du logiciel d'infodivertissement ou les améliorations du logiciel de l'unité centrale (conjointement dénommées « **mise(s) à jour du système d'infodivertissement** »)

depuis nos serveurs au système télématique embarqué via la méthode à distance connue sous le nom de « Over-the-Air » (« OTA »).

De plus amples informations sur le processus de mise à jour, ainsi que le détail des contenus des mises à jour OTA, des cartes et/ou du système d'infodivertissement vous seront communiqués via l'unité centrale de votre véhicule.

4.2.3.2.2. Conditions requises pour les mises à jour OTA des cartes et du système d'infodivertissement

- a) Logiciel activant la mise à jour OTA des cartes et du système d'infodivertissement : pour pouvoir effectuer des mises à jour OTA (Over-the-Air / par liaison radio), vous devez tout d'abord avoir

installé dans le système de votre véhicule Kia le logiciel permettant d'utiliser la fonction de mise à jour OTA des cartes et du système d'infodivertissement. En effet, en fonction du modèle de votre véhicule, de sa date de fabrication et de sa ligne de finition, il se peut que la fonction de mise à jour OTA ne soit pas prise en charge par la version logicielle du système de votre véhicule. Si tel est le cas, vous devez alors mettre à jour, via une connexion locale, la version logicielle de votre système avec une version logicielle qui prend en charge les mises à jour OTA. Kia ne peut cependant garantir qu'une version logicielle correspondante soit disponible pour votre véhicule. Pour toute question, veuillez nous contacter aux coordonnées indiquées au chapitre [2](#).

- b) Disponibilité : pour pouvoir installer une mise à jour OTA, il faut que Kia ait mis à disposition une mise à jour OTA des cartes et/ou du système d'infodivertissement et que cette dernière soit bien compatible avec votre véhicule. L'unité centrale de votre véhicule vérifie régulièrement s'il existe des mises à jour des cartes et/ou du système d'infodivertissement. Veuillez noter que les mises à jour OTA s'effectuent par vagues. Il se peut ainsi que votre véhicule ne reçoive pas une mise à jour au même moment qu'un autre véhicule du même modèle et de la même ligne de finition.
- c) Les mises à jour OTA sont gratuites : si vous êtes le premier propriétaire d'un véhicule Kia, et qu'il s'agit d'un modèle de l'année 2022 ou postérieur et dont l'acquisition a été faite au plus tôt au mois de mai 2021, et que ce véhicule prend en charge les « mises à jour OTA du système d'infodivertissement » alors, dans ce cas, vous bénéficiez de deux mises à jour OTA gratuites des cartes et du système d'infodivertissement (« **mises à jour OTA gratuites du système d'infodivertissement** »).

Une fois que vous aurez profité de vos mises à jour OTA gratuites du système d'infodivertissement, il se peut qu'il soit nécessaire, en fonction des exigences légales, d'effectuer de nouvelles mises à jour des cartes et/ou du système d'infodivertissement. Veuillez cependant noter que Kia ne garantit en rien ni ne communique de quelque manière que ce soit le nombre de mises à jour qui seront mises à disposition ni à quel moment elles seront disponibles. De telles mises à jour à venir, s'il y en a, seront uniquement mises à disposition (i) sur notre site Internet (pour être téléchargées manuellement) :

<https://update.kia.com/EU/E1/Main> ou (ii) chez votre concessionnaire. Afin d'éviter toute ambiguïté, les mises à jours des cartes et/ou du système d'infodivertissement réalisées via le site Internet ou auprès de votre concessionnaire ne sont pas disponibles en tant que mises à jour à distance Over-the-Air (« mises à jour OTA »).

Même si le fichier de mise à jour est gratuitement mis à disposition, il se peut que votre concessionnaire vous facture le temps qui lui a été nécessaire pour effectuer la mise à jour. Si vous choisissez de faire la mise à jour manuellement, via notre site Internet, il se peut également, le cas échéant, que votre fournisseur vous facture les frais de téléchargement du fichier de mise à jour. Dans les deux cas, les frais facturés sont entièrement à votre charge.

4.2.3.3. Mises à jour OTA du système du véhicule

4.2.3.3.1. Aperçu de la mise à jour OTA du système du véhicule

La « mise à jour OTA du système du véhicule » permet de mettre à jour le logiciel intégré de certaines unités de contrôle du véhicule avec la version la plus récente du logiciel ou avec des paramètres mis à jour depuis nos serveurs, grâce à la méthode OTA (Over-the-Air/par liaison radio).

Les informations détaillées sur le processus de mise à jour et le contenu détaillé de chaque mise à jour OTA du système du véhicule vous sont directement fournis via votre unité centrale ou – si la mise à jour est réalisée dans le cadre d'un contrat d'achat d'une mise à niveau (voir section [5](#)) – au cours du processus d'achat dans l'application Kia Connect.

4.2.3.3.2. Conditions requises pour la mise à jour OTA du système du véhicule

- a) a) Logiciel d'activation de la mise à jour OTA
Pour pouvoir recevoir les mises à jour OTA du système du véhicule, vous devez d'abord avoir installé (dans votre véhicule Kia) le logiciel qui active la fonction de mise à jour OTA du système du véhicule. La disponibilité de la mise à jour OTA du système du véhicule dépend du modèle, de la date de construction et de la ligne de finition du véhicule. Kia ne garantit en rien la disponibilité d'une version logicielle d'activation de mise à jour OTA du système du véhicule pour votre véhicule. Pour toute question, veuillez nous contacter aux coordonnées fournies au chapitre [2](#).
- b) b) Disponibilité, achat (le cas échéant)
Pour que vous puissiez effectuer les installations des mises à jour par liaison radio (mises à jour OTA), Kia doit avoir mis à disposition une mise à jour OTA du système du véhicule pour le téléchargement OTA, qui doit être compatible avec une installation dans votre véhicule. Certaines

mises à jour OTA du système du véhicule peuvent permettre d'acquérir des fonctionnalités supplémentaires (« mises à niveau ») que vous pouvez ensuite utiliser dans votre véhicule. Kia fournit ces mises à niveau via l'application Kia Connect. Dans ce cas, l'installation de la mise à jour OTA du système du véhicule correspondante n'est possible qu'après conclusion du contrat d'achat correspondant avec Kia et après règlement du prix d'achat respectif. Veuillez consulter le chapitre [5](#) pour plus de détails sur les mises à niveau et sur leur achat.

- 4.3.** Informations sur le traitement des données de localisation nécessaires à la fourniture des services
- Les services suivants nécessitent la collecte et le traitement de données de localisation (données GPS) : la carte et la barre de recherche du menu d'accueil, les services en ligne Kia Connect Live, la reconnaissance vocale en ligne, les mises à jour OTA de la carte et du système d'infodivertissement, la climatisation à distance (véhicules électriques uniquement), la charge à distance, l'ouverture/fermeture des portes à distance, l'envoi de POI au véhicule, la fonction trouver mon véhicule, la navigation du premier kilomètre et celle du dernier kilomètre, mes trajets, les statuts du véhicule, le rapport du véhicule, le diagnostic du véhicule, les alertes du véhicule, l'alarme anti-vol, l'alerte passager arrière et l'alerte mode ralenti. Sans la collecte et le traitement des données de localisation, le ou les services d'application respectifs ne peuvent être fournis/utilisés.

4.4. Désactiver les services

Vous pouvez désactiver les services, en :

- les désactivant dans votre unité centrale et/ou
- en désactivant les services et/ou les mises à jour OTA des cartes et du système d'infodivertissement dans votre application Kia Connect.

5. Mises à niveau ; Kia Connect Store

5.1. Aperçu

Kia peut proposer l'achat de certaines « mises à niveau » supplémentaires via l'application Kia Connect, telles que certaines fonctionnalités pour votre véhicule, y compris, mais sans s'y limiter, des compléments au logiciel.

5.1.1. Conditions requises pour la disponibilité des mises à niveau

La disponibilité des différentes mises à niveau dépend du modèle, de la date de construction et de la ligne de finition de votre véhicule. En règle générale, pour que vous puissiez profiter de la fonctionnalité de « mises à niveau », votre véhicule doit être en mesure de recevoir et d'installer les mises à jour OTA du système du véhicule (voir section [4.2.3.3](#)) et doit être équipé de la plus récente version logicielle du système d'infodivertissement.

5.1.2. Connexion entre la mise à niveau et le véhicule ; bénéficiaire des mises à niveau

Les mises à niveau sont achetées pour un véhicule en particulier. Chaque mise à niveau achetée est donc liée à un véhicule spécifique identifié par son numéro d'identification (VIN). Cela signifie que lorsque vous cédez ledit véhicule, vous cédez également les mises à niveau dudit véhicule. Ces mises à niveau ainsi cédées peuvent être ensuite utilisées par les détenteurs et utilisateurs ultérieurs dudit véhicule, sous réserve des conditions spécifiées dans le présent document (cf. not. chapitre [5.4](#)).

Les mises à niveau achetées étant liées à un véhicule spécifique, les bénéficiaires finaux d'une mise à niveau sont les utilisateurs du véhicule. Chaque mise à niveau acquise est donc une valeur ajoutée du véhicule. En cas de cession dudit véhicule, le détenteur du véhicule est ainsi à même de revendre ces mises à niveau avec ledit véhicule. Veuillez en tenir compte lorsque vous achetez des mises à niveau pour un véhicule dont vous n'êtes pas le détenteur légal.

5.1.3. Obligations de la personne qui achète une mise à niveau pour un véhicule dont elle n'est pas le détenteur

L'achat d'une mise à niveau modifie la fonctionnalité et les propriétés du véhicule qui en bénéficie. Si vous achetez une mise à niveau pour un véhicule dont vous n'êtes pas le détenteur légal (par ex. un véhicule en leasing ou location ou parce que vous partagez le véhicule avec un autre utilisateur), vous devez au préalable obtenir le consentement dudit détenteur du véhicule. Kia se dégage de toute responsabilité en cas de litige ou de dommage consécutif à l'achat d'une mise à niveau effectué sans le consentement préalable du détenteur dudit véhicule.

5.2. Description des différentes mises à niveau

En règle générale, les mises à niveau présentées ci-après sont actuellement disponibles et, en fonction du modèle, de la date de construction et de la ligne de finition de votre véhicule, vous pouvez en faire l'acquisition.

- 5.2.1.** Boost (pour les véhicules électriques uniquement)
En fonction du moteur électrique installé dans le véhicule, cette mise à niveau augmente l'accélération du véhicule, réduisant encore le temps nécessaire pour passer de 0 à 100 km/h.
Cette mise à niveau est disponible en fonction des conditions d'immatriculation du véhicule en vigueur dans le pays d'immatriculation dudit véhicule. Il peut ainsi arriver que vous ne puissiez l'acquérir, même si votre véhicule est techniquement en mesure de l'installer.
- 5.2.2.** Remote Smart Parking Assist 2 (RSPA 2) - Assistant de stationnement intelligent à distance 2
Cette mise à niveau active la fonctionnalité d'assistance au stationnement intelligent à distance, qui permet au véhicule de se garer ou de quitter une place de stationnement en marche avant ou arrière, en créneau, en bataille ou en épi. Le véhicule détecte les objets environnants et contrôle automatiquement la vitesse du véhicule, le changement de vitesse ainsi que la rotation du volant pour se garer.
- 5.2.3.** Système de freinage régénératif intelligent plus (SRSP - Smart Regenerative System Plus)
Cette mise à niveau optimise le système de freinage régénératif sériel de votre véhicule. Cette fonction accroît aussi bien l'efficacité du véhicule que le confort de la conduite en optimisant automatiquement le freinage pour vous.
Le système de freinage régénératif intelligent plus (SRSP) vous permet de décélérer automatiquement : (i) à la vitesse autorisée détectée, (ii) à l'approche d'intersections et de ronds-points, et (iii) sur les routes sinueuses.
Pour une performance optimale du système de freinage régénératif intelligent plus (Smart Regenerative System Plus), nous vous recommandons de définir votre itinéraire et d'en activer le guidage dans le système de navigation embarqué de votre Kia. Veuillez noter que cette fonction ne garantit pas une plus grande autonomie électrique ou une optimisation de l'efficacité de votre véhicule. En effet, les économies d'énergie dépendent de votre style de conduite ainsi que des conditions de circulation.
- 5.2.4.** OTA payante
Cette mise à niveau vous permet d'obtenir plus de mises à jour des cartes et du système d'infodivertissement par liaison radio (OTA) une fois que vous avez déjà bénéficié de vos mises à jour du système d'infodivertissement gratuites (voir section [4.2.3.2.2](#) (c) ci-avant).
Veuillez noter que cette mise à niveau active la méthode OTA uniquement pour l'obtention et l'installation des mises à jour des cartes et du système d'infodivertissement. L'acquisition de cette mise à niveau ne garantit pas la disponibilité des mises à jour des cartes et du système d'infodivertissement en général ou à un moment donné.
Cette option est limitée à deux mises à jour consécutives dans un délai de deux (2) ans à compter de la date d'achat de ladite option.
Il est recommandé d'installer rapidement toute mise à jour. Si l'utilisateur n'installe pas une mise à jour requise qui lui a été fournie dans un délai raisonnable, alors la responsabilité de Kia ne peut en aucun cas être engagée pour un défaut uniquement imputable à l'absence de cette mise à jour.
- 5.2.5.** Abonnements de divertissement (uniquement pour certains véhicules)
En fonction de l'abonnement de divertissement que vous avez souscrit (Entertainment Standard, Entertainment Plus ou Entertainment Plus Wi-Fi), et grâce à nos nombreux partenaires, les services listés ci-après sont accessibles directement depuis votre véhicule. L'utilisation des contenus de ces abonnements de divertissement requiert un abonnement effectif en cours de validité à l'un desdits abonnements. Si vous disposez d'une période de test gratuit, vous avez alors la possibilité de continuer de profiter dudit service en souscrivant un abonnement payant à la fin de ladite période de test gratuit.
Pour être disponible dans votre véhicule, ce service doit d'abord être activé dans la boutique en ligne Kia Connect Store.
Le volume de données compris dans chacun des abonnements de divertissement est de 40 Mo par mois. Si vous utilisez ce volume de données au cours d'un mois, les services listés ci-après ne seront de nouveau accessibles qu'à partir du mois suivant.
La disponibilité de ce service dépend de votre emplacement et de la version logicielle de votre unité centrale. Veuillez consulter les informations relatives à votre unité centrale pour avoir connaissance des fournisseurs de contenus pris en charge dans votre pays.
- 5.2.5.1.** Musique en continu (streaming)
Ce service vous permet de profiter depuis l'écran du système d'infodivertissement des services de musique en continu pour écouter votre musique et vos audios préférés (podcasts, livres audios) directement depuis l'écran intégré et via les haut-parleurs du véhicule.
Veuillez noter que ce service ne comprend pas d'abonnement aux services de musique en continu respectifs. Vous devez donc avoir ou créer votre propre compte et vous abonner vous-même au

fournisseur du service de musique en continu.

Le fournisseur de contenus compatible avec ce service dépend de votre emplacement et de la version logicielle de votre unité centrale. Veuillez consulter les informations relatives à votre unité centrale pour avoir connaissance des fournisseurs de contenus pris en charge dans votre pays.

Veuillez noter que ce service n'est pas activé par défaut dans votre unité centrale. Vous devez donc l'activer personnellement dans la boutique en ligne Kia Connect Store. Lors de la première activation, vous disposez d'une période de test gratuit d'un mois. Après expiration de cette période de test gratuit, vous pouvez encore en profiter en souscrivant un abonnement payant dans la boutique en ligne Kia Connect Store. La disponibilité de ce service et la période de test gratuit dépendent du modèle, de l'année et de la ligne de finition du véhicule.

5.2.5.2. Vidéos en continu (streaming)

Lorsque votre véhicule est stationné et que le levier de vitesse est sur P, les services de vidéos en continu (streaming) vous permettent de regarder des vidéos via les écrans intégrés de votre véhicule. Vous accédez aux différents fournisseurs de contenu en fonction de l'abonnement correspondant que vous avez acheté dans la boutique en ligne Kia Connect Store (Entertainment Standard, Entertainment Plus, Entertainment Plus Wi-Fi).

Veuillez noter que ce service ne comprend pas d'abonnement aux services de musique en continu respectifs. Vous devez donc, le cas échéant, avoir ou créer votre propre compte et vous abonner vous-même au fournisseur de service de musique en continu.

Les fournisseurs de contenus compatibles avec ce service dépendent de votre emplacement et de la version logicielle de votre unité centrale. Veuillez consulter les informations relatives à votre unité centrale pour avoir connaissance des fournisseurs de contenus pris en charge dans votre pays.

5.2.5.3. Point d'accès Wi-Fi

Le point d'accès Wi-Fi vous permet, à vous comme à vos passagers, de vous connecter à l'Internet et d'utiliser les contenus fournis via les appareils appropriés (au maximum 5 appareils différents simultanément connectés).

5.2.5.4. Accès aux contenus via les applications fournies (webOS)

Si vous avez souscrit un abonnement Entertainment Plus ou Entertainment Plus Wi-Fi, vous pouvez accéder aux contenus fournis via la solution webOS de LG (programme de divertissement dans le véhicule). Les contenus suivants sont disponibles :

- YouTube, Disney+, Netflix, LG Channels, Stingray Karaoke, Playworks, Baby Shark, El Dorado, Gold Tower Defence, TikTok.

Les fournisseurs de contenus compatibles avec ce service dépendent de votre emplacement et de la version logicielle de votre unité centrale. Veuillez consulter les informations relatives à votre unité centrale pour avoir connaissance des fournisseurs de contenus pris en charge dans votre pays. La disponibilité des services existants ou celle de nouveaux services peut être modifiée sans préavis.

Les fournisseurs de contenus compatibles avec ce service dépendent de votre emplacement et de la version logicielle de votre unité centrale. Veuillez consulter les informations relatives à votre unité centrale pour avoir connaissance des fournisseurs de contenus pris en charge dans votre pays.

5.2.6. Dynamic Light Pattern

Cette mise à niveau vous permet de modifier les motifs lumineux des phares LED à votre emplacement ainsi que la version logicielle du véhicule, vous permettant ainsi de le personnaliser en fonction de vos goûts et de votre humeur.

5.2.7. Display Themes

Cette mise à niveau vous permet de personnaliser davantage votre expérience de conduite grâce aux paramètres thématiques de votre véhicule. En fonction du thème sélectionné, l'affichage de l'écran central et du tableau de bord change et les animations lumineuses de bienvenue et de stationnement changent également lorsque vous montez/descendez du véhicule.

5.2.8. Jeux d'arcade

Pour votre divertissement, de nombreux jeux de fournisseurs compatibles sont disponibles. Lorsque votre véhicule est stationné (levier de vitesse sur P), vous pouvez y jouer sur l'écran embarqué. Vous accédez ainsi à de nombreux petits jeux, fournis en lot, via la fonction de jeux d'arcade que vous avez acquise.

5.3. Options d'achat

5.3.1. Packs

Les mises à niveau peuvent être disponibles pour un achat permanent sur la base d'un paiement forfaitaire unique et dans différents packs, permettant l'utilisation de la mise à niveau pendant une période limitée (par ex. 3 ou 6 mois). Les packs pour une période limitée expirent automatiquement à expiration de leur période de validité respective. Si vous souhaitez pouvoir les utiliser plus longtemps, vous devez de nouveau acheter la mise à niveau correspondante.

5.3.2. Période de test gratuit

Pour certaines mises à niveau, vous avez la possibilité d'opter pour une période de test gratuit avant d'utiliser la version payante. Si vous désactivez la mise à niveau pendant la période de test gratuit dans l'application Kia Connect, votre compte ne sera pas débité du montant correspondant. Dans le cas contraire, le prix du pack de mise à niveau est débité de votre compte dès la fin de la période de test gratuit.

La période de test gratuit est disponible une seule fois par mise à niveau. Si vous avez acheté une mise à niveau avec la possibilité de bénéficier d'une période de test gratuit, tout achat subséquent de la mise à niveau sera directement débité sans période de test gratuit. Cela est valable également si la période de test gratuit a pris fin prématurément suite à la désactivation des services connectés du véhicule (voir clause 5.4.1 (b) (iii)) ou parce que vous avez acheté le pack de mise à niveau en tant qu'utilisateur du partage du véhicule et que le partage du véhicule avec votre compte a été désactivé (voir clause 5.4.2 (b) (ii)).

Vous trouverez les détails sur les périodes de test gratuit dans la description produit qui se trouve sous l'onglet de la boutique de l'application Kia Connect.

5.3.3. Conditions d'achat en vigueur

Veuillez consulter les packs proposés dans la boutique en ligne Kia Connect Store de l'application Kia Connect pour découvrir les packs disponibles, les périodes de test gratuit et les prix.

5.4. Conditions d'achat et d'utilisation des mises à niveau

5.4.1. Services connectés activés de votre véhicule (« Kia Connect »)

5.4.1.1. Conditions requises pour les services connectés activés de votre véhicule (Kia Connect)

Pour l'installation et l'activation d'une mise à niveau (comme pour la désactivation d'une mise à niveau suite à une cessation pendant la période de test gratuit) et pour la vérification/ mise en œuvre de la durée d'utilisation acquise de la mise à niveau, vous devez avoir et maintenir activé les services connectés du véhicule (« Kia Connect ») dans votre véhicule pendant toute la période de test gratuit de la mise à niveau. Il vous incombe, en tant qu'utilisateur, de veiller à ce que les services connectés du véhicule soient activés tout le temps pour être en mesure de bénéficier des mises à niveau que vous avez acquises.

5.4.1.2. Conséquences de la désactivation des services connectés du véhicule

Si vous désactivez les services connectés du véhicule (Connected Car Services - CCS), voici ce qui va se passer :

5.4.1.2.1. Toute mise à niveau achetée avec une période d'utilisation donnée sera désactivée lors de la désactivation des services connectés du véhicule et restera désactivée tant que lesdits services seront désactivés. Dans ce cas, la période d'utilisation achetée pour la mise à niveau correspondante sera interrompue et reprendra une fois que les services connectés du véhicule auront été réactivés. Cela est valable quel que soit l'utilisateur qui réactive les services connectés du véhicule. Ainsi, si le véhicule est vendu, le nouveau détenteur du véhicule peut réactiver les services connectés du véhicule et profiter de la période d'utilisation restante de la mise à niveau. Voir également le chapitre [5.4.3](#).

5.4.1.2.2. Les mises à niveau achetées pour une période illimitée restent en principe activées. Certaines d'entre elles peuvent cependant cesser de fonctionner si les services connectés du véhicule sont désactivés. Cela arrive en particulier aux mises à niveau nécessitant le parfait fonctionnement de la connectivité, comme par exemple l'OTA payante, ou bien encore pour d'autres mises à niveau ayant été achetées pour une période illimitée.

5.4.1.2.3. Les mises à niveau actuellement en période de test seront désactivées. La période de test se termine lors de la désactivation des services connectés du véhicule. Si vous souhaitez profiter de la mise à niveau après avoir réactivé les services connectés du véhicule, vous devrez racheter ladite mise à niveau. Dans le cas d'un nouvel achat de ladite mise à niveau, vous ne bénéficierez plus d'une période de test.

5.4.2. Plusieurs utilisateurs Kia Connect pour un véhicule donné

Un véhicule peut être lié à un ou plusieurs comptes Kia Connect (voir clause 4.1.2 ci-avant).

L'utilisateur principal ainsi que le(s) utilisateur(s) du partage du véhicule peuvent acheter des mises à niveau pour le véhicule auquel leur compte Kia Connect est lié. Lorsqu'un utilisateur du partage du

véhicule acquiert une mise à niveau, les conditions suivantes s'appliquent :

5.4.2.1. Informations aux autres utilisateurs

Lorsqu'un utilisateur achète une mise à niveau pour un véhicule donné, Kia en informe l'utilisateur principal et tous les utilisateurs du partage du véhicule. Il en est de même lors de l'activation et de la désactivation (le cas échéant) de la mise à niveau correspondante.

5.4.2.2. Effets de la cessation du partage de véhicule sur les mises à niveau achetées

Lorsqu'un utilisateur du partage du véhicule achète une mise à niveau pour un véhicule donné et que l'utilisateur principal dudit véhicule termine le partage du véhicule avec cet utilisateur, alors les dispositions suivantes s'appliquent :

5.4.2.2.1. Les mises à niveau achetées par l'utilisateur du partage du véhicule se trouvant en période de test sont automatiquement désactivées et la période de test pour lesdites mises à niveau prend fin.

5.4.2.2.2. Les mises à niveau achetées par l'utilisateur du partage du véhicule dont la période de test est révolue restent disponibles pour le véhicule pour toute la période de validité achetée, à condition que les services connectés du véhicule restent activés (voir plus haut la clause 5.4.1). Ainsi, l'utilisateur principal (ainsi que le propriétaire) du véhicule bénéficie toujours de la mise à niveau même si l'utilisateur du partage du véhicule à l'origine de cet achat en est déconnecté et n'a plus accès au véhicule.

5.4.3. Cession et transfert d'un véhicule au nouveau propriétaire

Lorsqu'un véhicule est cédé à une autre personne, les dispositions suivantes s'appliquent pour toute mise à niveau ayant été achetée pour le véhicule :

5.4.3.1. Avant de remettre le véhicule au nouveau propriétaire, vous devez avoir désactivé les services connectés du véhicule et respecter les autres obligations de la clause 7.3.

5.4.3.2. Une fois les services connectés du véhicule désactivés, les mises à niveau sont désactivées conformément à la description de la clause 5.4.1 (b).

5.4.3.3. Le nouveau détenteur du véhicule ou l'utilisateur principal peut réactiver les mises à niveau désactivées par la désactivation des services connectés du véhicule. Il lui suffit pour cela de se créer un compte Kia Connect, d'en accepter les conditions d'utilisation et de le lier audit véhicule. Suite à la réactivation des services connectés du véhicule, les mises à niveau correspondantes sont de nouveau disponibles jusqu'à leur échéance respective.

5.4.3.4. Vous êtes tenu d'informer clairement le nouveau détenteur du véhicule de votre véhicule sur les mises à niveau installées sur le véhicule et sur les périodes d'utilisation restantes et les dates d'échéance respectives. En outre, vous êtes tenu de l'informer de la nécessité de créer un compte Kia Connect et d'en accepter les conditions d'utilisation afin de lui permettre de réactiver les mises à niveau que vous avez acquises et qui sont encore en cours de validité. Kia se dégage de toute responsabilité en cas de réclamation de la part du nouveau détenteur du véhicule si ce dernier n'est pas en mesure de réactiver ou de bénéficier de certaines des mises à niveau que vous aviez dit être disponibles pour ce véhicule (sauf si cela est dû à un dysfonctionnement technique auquel cas la responsabilité incombe à Kia Connect).

5.5. Boutique en ligne Kia Connect Store, procédures d'achat et de paiement

La boutique en ligne Kia Connect Store est exclusivement réservée aux particuliers qui sont les clients finaux. La vente aux entreprises ou aux personnes exerçant une activité indépendante est exclue.

5.5.1. Procédure d'achat

Vous pouvez sélectionner un certain nombre de mises à niveau et d'autres extensions disponibles à l'achat dans la partie boutique de l'application Kia Connect. En passant une commande dans l'application Kia Connect pour une mise à niveau ou une extension, vous demandez à Kia d'acheter une mise à niveau ou une extension. Kia confirme la bonne réception de la commande en vous envoyant un courriel automatique (confirmation de la commande). Cette confirmation de la commande ne constitue pas l'acceptation de votre offre, mais confirme uniquement la bonne réception de votre demande et le traitement de l'offre par Kia.

Le contrat entre Kia et vous est conclu pour chaque mise à niveau une fois que la mise à niveau a été activée dans le véhicule correspondant pour lequel elle a été achetée. Kia est habilitée à effectuer des livraisons partielles, sauf si cela représente un préjudice indéniable pour vous.

Vous pouvez terminer le contrat relatif à chacune des mises à niveau à tout moment pendant la période de test définie au chapitre [5.3.2](#).

5.5.2. Expiration de votre droit de rétractation

En règle générale, en tant que consommateur, vous avez un droit de rétractation tel que défini au chapitre [16](#). Dans le cadre d'une procédure d'achat, nous vous demandons votre consentement exprès pour que Kia commence le contrat avant la fin de la période de rétractation. En nous accordant votre consentement, vous perdez votre droit de rétractation dès l'instant que Kia commence l'exécution du contrat.

5.5.3. Accès aux présentes conditions d'utilisation

Vous pouvez accéder aux présentes conditions d'utilisation via un lien que vous trouverez dans le processus de paiement, avant de valider votre commande. En outre, vous recevrez une copie des présentes conditions d'utilisation dans le courriel de confirmation de la commande.

5.5.4. Procédure de paiement

La procédure de paiement de la boutique en ligne Kia Connect Store est traitée par notre partenaire Stripe Payments Europe Ltd, 1 Grand Canal Street Lower, Grand Canal Dock, Dublin, Ireland (« Stripe »), conformément à notre intérêt légitime d'offrir une méthode de paiement efficace et sûre. Dans ce contexte, nous partageons les données suivantes avec Stripe, dans la mesure nécessaire à l'exécution du contrat :

- le nom du détenteur du compte,
- l'adresse courriel du compte,
- le numéro client,
- les coordonnées bancaires,
- la date et l'heure du début de l'abonnement,
- le nombre d'utilisateurs,
- votre localisation.

Nous ne sommes pas tenus, ni légalement ni contractuellement, de traiter les informations fournies dans cette partie. Cependant, nous ne pouvons traiter aucun paiement via Stripe sans vos informations personnelles. En acceptant le contrat, vous consentez expressément au traitement des données et à l'utilisation de la méthode de paiement.

Les différentes méthodes de paiement proposées par Stripe vous seront communiquées dans la boutique en ligne Kia Connect Store. Stripe peut utiliser d'autres services de paiement pour traiter les procédures de paiement sujettes à des conditions de paiement spéciales. Vous en serez informé séparément, le cas échéant. Pour plus d'informations sur Stripe, veuillez consulter le site : <https://stripe.com>.

6. Droits de propriété intellectuelle

6.1. L'ensemble du contenu des services est la propriété de Kia, de ses filiales directes ou indirectes ou de ses sociétés affiliées (ci-après dénommées collectivement « groupe Kia ») ou de ses concédants de licence tiers et est protégé par la législation applicable en matière de droits d'auteur, tous droits réservés. Tous les droits sur les services, le logiciel correspondant, le contenu et la disposition sont la propriété du groupe Kia et de ses concédants de licence. Vous n'êtes pas habilité à vendre, distribuer, publier, diffuser, faire circuler ou exploiter commercialement les services de quelque manière que ce soit sans notre consentement préalable écrit exprès.

Vous ne pouvez pas reproduire (en tout ou partie), transmettre (par des moyens électroniques ou autres), modifier, afficher, réexpédier, accorder une licence, créer un lien ou utiliser autrement les services à des fins publiques ou commerciales sans notre autorisation préalable.

6.2. Rien dans les présentes conditions d'utilisation ne doit être interprété comme accordant une licence ou un droit d'utilisation d'une image, d'une marque, d'un signe distinctif ou d'un logo, qui sont tous la propriété exclusive du groupe Kia.

Le groupe Kia se réserve tous les droits relatifs à ses informations ou matériels exclusifs en rapport avec les services et, le cas échéant, fera valoir ces droits dans toute la mesure de la législation applicable en matière de droits d'auteur et de marques.

7. Obligations de l'utilisateur et restrictions

7.1. Obligations générales

Lorsque vous utilisez les services, vous êtes tenu de vous conformer à la législation en vigueur et de respecter les droits des tiers.

7.2. Obligations d'information

Vous êtes tenu d'informer tout autre utilisateur/conducteur du véhicule de l'activation des services. Vous devez notamment informer tout autre utilisateur/conducteur des activités de traitement des données telles que décrites à la section [10.2](#).

7.3. Obligations en cas de cession du véhicule

En cas de vente ou de cession du véhicule à un tiers :

7.3.1. vous êtes tenu de désactiver les services dans l'unité centrale du véhicule concerné et de supprimer les données enregistrées dans le véhicule.

Pour ce faire, veuillez (1) cliquer sur l'icône « Kia Connect » à l'écran de l'unité centrale du véhicule. Sélectionnez ensuite (2) « Paramètres Kia Connect » puis, (3) à la fin du menu qui se trouve à gauche, sélectionnez « Désactiver Kia Connect » et (4) cliquez ensuite sur « Désactiver Kia Connect » puis (4) cliquez sur « Désactiver ». Le système vous guidera alors tout au long du processus de désactivation et vous proposera de supprimer les données correspondantes.

Attention : veuillez noter que le fait de réinitialiser l'unité principale ne désactive pas les services Kia Connect. Pour ce faire, vous devrez donc les désactiver personnellement comme décrit ci-après.

Après avoir effectué le processus de désactivation conformément à la procédure décrite ci-avant, les services correspondants du véhicule concerné sont désactivés, les données enregistrées dans l'unité centrale ont été supprimées et le véhicule est déconnecté de votre application Kia Connect.

Veuillez noter que les données correspondantes relatives au véhicule seront également supprimées dans votre compte de l'application Kia Connect, mais que toutes les autres données de votre compte ne seront pas supprimées de ce fait. Si vous souhaitez supprimer votre compte dans votre application Kia Connect, veuillez effectuer la procédure de suppression du compte dans votre application Kia Connect.

7.3.2. Vous et Kia avez le droit de résilier l'accord sur l'utilisation des services relatif au véhicule concerné comme spécifié au chapitre [11.4](#).

7.4. Utilisation abusive et autres actions non autorisées

7.4.1. Vous n'êtes habilité à utiliser les services qu'aux fins, et dans les limites, décrites au chapitre [4.2](#).

7.4.2. Vous ne devez utiliser vos données de connexion aux services que pour vous connecter à l'application Kia Connect et pour connecter l'unité centrale de votre véhicule à votre application Kia Connect.

7.4.2.1. Vous ne devez pas :

7.4.2.1.1. partager vos données de connexion avec les autres utilisateurs du véhicule, ou

7.4.2.1.2. partager vos données de connexion avec un tiers, tel que les fournisseurs d'applications tierces ou d'autres logiciels ou

7.4.2.1.3. utiliser vos données de connexion pour un logiciel autre que celui de Kia ou

7.4.2.1.4. utiliser vos données de connexion pour connecter un service tiers aux systèmes Kia, tels que le serveur dorsal de Kia Connect.

7.4.2.2. Le non-respect des limitations susmentionnées peut entraîner des dommages corporels et matériels et la responsabilité de Kia ne peut en aucun cas être engagée en cas de :

7.4.2.2.1. consommation d'énergie excessive de l'unité centrale et, par conséquent, d'une perte de charge de la batterie du véhicule (12 V) pouvant entraîner le non démarrage du véhicule ;

7.4.2.2.2. utilisation abusive des identifiants de connexion par des tiers auxquels les identifiants ont été fournis.

7.4.2.3. En outre, Kia n'a aucun contrôle sur le traitement (ultérieur) des données collectées par des tiers utilisant vos données de connexion.

7.4.3. Vous n'avez pas le droit de modifier votre véhicule (y compris les modifications matérielles et logicielles telles que l'utilisation de logiciels tiers) de telle sorte que la fonctionnalité des services puisse en être affectée.

7.4.4. Vous ne devez utiliser la carte SIM intégrée à l'unité centrale qu'avec l'unité centrale et uniquement pour accéder aux services. Tout retrait de la carte SIM de l'unité centrale ou toute extraction des informations qu'elle contient (par ex., l'ICCID) est strictement interdite.

Vous ne devez pas utiliser cette carte SIM :

- pour effectuer des transmissions vocales (y compris VoIP) ;
- pour accéder à une destination publiquement adressable (c'est-à-dire une adresse IP publique), y compris du fait de l'utilisation d'un proxy, d'une passerelle ou d'un routage ;

- de toute manière qui tente de contourner les mesures de sécurité et que l'intrusion entraîne ou non la corruption ou la perte de données ;
- d'une manière qui utilise les services ou les logiciels liés aux discussions relayées par Internet (Internet Relay Chat), partage de fichiers P2P, BitTorrent, ou réseau d'un serveur proxy ;
- d'une manière qui implique le pollupostage, l'envoi massif de courriers électroniques non sollicités ou de messages commerciaux ou le maintien d'un relais SMTP ouvert ; ou
- d'une manière qui pourrait nuire au réseau ou aux services.

7.4.5. Vous n'êtes pas autorisé à publier les résultats des tests d'évaluation ou de performance de la carte SIM, du réseau, des services ou de leurs composants à des tiers.

7.5. En cas d'infraction
Le non-respect des obligations et restrictions énoncées dans cette section [7](#) peuvent entraîner une suspension temporaire de la fourniture des services. En règle générale, Kia vous informe au préalable de sa volonté de suspendre la mise à disposition des services ainsi que de la durée de ladite suspension. Kia se réserve cependant le droit de suspendre immédiatement la fourniture des services, sans préavis, si cela s'avère nécessaire afin de prévenir tout dommage potentiel pour Kia, les services, le réseau ou d'autres clients. La durée de la suspension est définie de manière raisonnable par Kia et sera définie en fonction de la gravité de l'infraction ainsi que des risques qu'elle comprend pour Kia, les services, le réseau ou les autres clients. En cas de récidive, Kia est habilité à résilier le contrat pour motif valable comme stipulé au chapitre [11.3](#).

8. Prix des services

- 8.1.** Période d'essai gratuit
Sauf indication contraire stipulée dans les présentes conditions d'utilisation en relation avec les services respectifs, les services sont gratuitement fournis aux personnes qui utilisent un véhicule donné (identifié par son VIN) pendant une période de 7 ans à compter du 1er jour de la période d'activation des dits services.
Si pendant cette période, le dit véhicule est vendu ou cédé à un tiers et qu'il est immatriculé à son nom, alors ce nouvel utilisateur principal du véhicule est libre de choisir de profiter de la période d'essai gratuit restante. Il lui suffit pour cela d'activer les services sous son propre nom. Une fois commencée, la période d'essai gratuit n'est en rien affectée par une cession ou une immatriculation ultérieure du véhicule. Ainsi, par exemple, elle ne n'est en rien prolongée ou réduite du fait d'une cession ou d'une nouvelle immatriculation du véhicule.
- 8.2.** Services supplémentaires
Nous nous réservons le droit de proposer des services supplémentaires à l'avenir, qui peuvent être soumis à des conditions d'utilisation distinctes. Ces services supplémentaires ne sont pas nécessairement gratuits.

9. Disponibilité des services

- 9.1.** Nous nous réservons le droit de désactiver temporairement ou définitivement l'accès aux services, en tout ou partie, lorsque cela s'avère nécessaire pour garantir la stabilité ou la sécurité des services pour tous les utilisateurs ainsi que pour en garantir la conformité avec les exigences légales en vigueur.
- 9.2.** La fourniture et l'utilisation des services peuvent être soumises à des restrictions dues à l'état actuel des technologies et qui ne dépendent pas de nous. Cela concerne en particulier la disponibilité des connexions de données fournies par les opérateurs. Dans certains cas, la non-disponibilité du réseau peut entraîner la non-disponibilité des services, car le transfert de données nécessaire ne peut avoir lieu.
En outre, des problèmes de capacité temporaires peuvent survenir en raison de pics de charge sur les services, les réseaux fixes et sans fil et l'Internet.
- 9.3.** Des perturbations peuvent également survenir du fait de cas de force majeure, y compris les maladies pandémiques et épidémiques, les grèves, les lock-out (grèves patronales) et les directives officielles, ainsi qu'en raison de mesures techniques et autres (par exemple, les réparations, la maintenance, les mises à jour de logiciels et les extensions) nécessaires sur nos systèmes ou ceux des fournisseurs en aval ou en amont, des fournisseurs de contenu et des opérateurs de réseau, et qui sont nécessaires au bon fonctionnement ou à l'amélioration des services.
- 9.4.** Lorsque l'accès aux services est désactivé, restreint ou interrompu comme décrit dans la présente section [9](#), nous vous contacterons au préalable, dans la mesure du possible, pour vous en informer et vous en

donner la raison.

10. Protection des données

10.1. Pour plus d'informations sur la manière dont nous collectons et traitons les données personnelles dans le cadre de la fourniture des services, veuillez vous reporter à notre notice de confidentialité Kia Connect, disponible sur notre site Web : <https://connect.kia.com/eu/downloads>.

10.2. Vous êtes tenu d'informer tout autre utilisateur/conducteur du véhicule de l'activation des services. Vous devez notamment informer tout autre utilisateur/conducteur des activités de traitement des données telles que décrites dans la notice de confidentialité de Kia Connect ainsi que du fait que lesdits services requièrent la collecte et le traitement de données de localisation (données GPS).

11. Durée / Résiliation

11.1. Cet accord est effectif à partir du moment où vous l'avez accepté dans l'unité centrale du véhicule. Il expire à la fin de la période d'essai gratuit (cf. chapitre [8.1](#)), à moins qu'il n'expire auparavant, conformément aux termes de ce chapitre [11](#).

11.2. Chacune des parties peut résilier à tout moment cet accord relatif à la fourniture et, de ce fait, à l'utilisation des services avec un préavis d'un mois qui prendra effet à la fin du trimestre civil.

11.3. Le droit de l'une ou l'autre des parties de résilier le contrat pour un motif valable n'est pas affecté. Pour Kia, une récidive du non-respect des obligations et restrictions énoncées au point [7.5](#) constitue notamment un motif valable de résiliation.

11.4. En outre, en cas d'annulation du contrat d'achat d'un véhicule, de rachat ou autre retrait du véhicule par le concessionnaire concerné, en cas de résiliation d'un contrat de leasing, en cas de cession du véhicule à un tiers, en cas de vol, ainsi qu'en cas de dommage total irréparable, chaque partie est habilitée à résilier les services dudit véhicule.

11.5. Le droit de l'une ou l'autre des parties de résilier le contrat n'est pas affecté.

12. ACCESSIBILITÉ ET UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES SELON LE RÈGLEMENT EUROPÉEN « DATA ACT »

12.1. Licence des données et finalités de leur utilisation

12.1.1. Concernant les données non personnelles disponibles lisibles, qui ont été générées dans le cadre de l'utilisation des services ou du véhicule (« **données pertinentes** »), en acceptant les présentes conditions d'utilisation, vous nous accordez une licence mondiale gratuite non exclusive pour y accéder, les utiliser et les rendre accessibles aux entités Kia et à des tiers (« **licence des données** »), comme décrit dans le présent chapitre et aux fins (« **finalités** ») définies ci-après :

- la fourniture des services, telle que stipulée par les présentes conditions d'utilisation ;
- fournir l'assistance, la garantie ou des services équivalents ou établir vos réclamations ou celles de tiers concernant le véhicule ou les services ;
- contrôler et préserver le fonctionnement, la sûreté et la sécurité du véhicule ou des services et garantir le contrôle de qualité ;
- améliorer le fonctionnement de tout produit ou service associé fourni par nous ou les entités Kia ;
- analyser les données et les agréger avec d'autres données ou créer des données de services afin d'améliorer nos produits et services ;
- développer de nouveaux produits ou services, y compris des solutions d'intelligence artificielle (IA), par nos propres moyens ou par le biais de tiers agissant en notre nom ou en collaboration avec nous ;
- agréger les données pertinentes avec d'autres données ou générer des données dérivées, à toute fin légale, y compris celle de les vendre ou de les rendre commercialement disponibles à des tiers, dans la mesure où lesdites données ne permettent pas d'identifier les données spécifiques qui nous ont été transmises par le véhicule ou les services et ne permettent pas à des tiers de retrouver les données initiales à partir de l'agrégat des données.

12.1.2. Nous pouvons transférer la licence des données à d'autres entités Kia. Dans ce cas, nous vous en informerons dans les 30 jours précédents afin que vous puissiez vous y opposer au cours de cette période. Si vous vous y opposez, la licence des données expirera dans les 7 jours suivant votre opposition.

- 12.1.3.** Nous nous engageons à ne pas utiliser les données personnelles non pertinentes afin d'en tirer des informations relatives à votre situation économique, vos actifs et vos méthodes de production, ou sur l'utilisation faite du véhicule ou des services de quelque manière que ce soit susceptible de nuire à votre position commerciale sur les marchés qui sont les vôtres.
- 12.2.** Votre accès aux données pertinentes
- 12.2.1.** Vous avez le droit d'accéder gratuitement aux données pertinentes, dans une qualité au moins équivalente à la nôtre, dans un format structuré, courant et lisible sur machine.
- 12.2.2.** Les informations techniques concernant la procédure d'accès sont disponibles sur notre site Web (« **notice d'information sur le Data Act** »).
- 12.2.3.** Lorsque vous demandez d'accéder aux données pertinentes, nous pouvons vous demander de nous fournir des informations supplémentaires afin de vérifier votre identité, la pertinence de votre requête et vérifier si vous êtes bien habilité à accéder aux dites données pertinentes. À ces fins, nous pouvons vous demander de nous fournir :
- la preuve que vous êtes bien le détenteur légal du véhicule, OU
 - la preuve du leasing ou bien de l'utilisation temporaire du véhicule, OU
 - la preuve que vous avez bien les droits requis pour utiliser les services.
- 12.2.4.** Si vous n'êtes pas le détenteur légal du véhicule, la demande d'accès aux données pertinentes doit nous être faite par le détenteur légal du véhicule.
- 12.2.5.** Avant de vous fournir les données pertinentes, nous pouvons vous demander de garantir que les mesures de sécurité technique et organisationnelle ont bien été prises pour garantir la sécurité desdites données.
- 12.2.6.** Nous pouvons refuser de fournir les données pertinentes lorsque leur divulgation (ou tout traitement ultérieur des dites données) serait susceptible d'avoir un effet préjudiciable sur la santé, la sûreté ou la sécurité d'une personne physique.
- 12.2.7.** En outre, dans des cas exceptionnels, il peut arriver que nous refusions de vous fournir les données pertinentes lorsque vous ne pouvez garantir une sécurité satisfaisante desdites données ou que leur divulgation risque fortement de nous nuire économiquement.
- 12.2.8.** Si nous refusons de vous fournir les données pertinentes, tel que défini aux chapitres [12.2.6](#) ou [12.2.7](#), nous en informerons conséquemment également les autorités compétentes. Dans ce cas, vous êtes en droit de connaître la raison d'un tel refus et de porter plainte auprès de l'autorité compétente.
- 12.2.9.** Si les données pertinentes concernées comprennent des données personnelles, le RGPD s'applique. Dans ce cas, il se peut que l'on vous demande de prouver la base légale du traitement desdites données personnelles, à moins que vous n'en soyez la personne concernée selon la définition du RGPD, auquel cas vous ne pouvez demander l'accès qu'aux données personnelles qui sont les vôtres.
- 12.3.** Votre utilisation des données pertinentes
Vous avez le droit d'utiliser les données pertinentes qui vous ont été fournies à toutes fins légales et de les transmettre librement à des tiers.
Vous n'avez cependant pas le droit de :
- les utiliser afin de développer un produit connecté concurrent de ceux des véhicules Kia ou de les transmettre à des tiers à cette fin ;
 - les utiliser afin d'en déduire des informations sur notre situation économique, nos actifs et nos méthodes de production ou ceux de Kia Corporation ;
 - recourir à des moyens coercitifs ou d'utiliser quelque faille que ce soit dans notre infrastructure technique de protection des données pertinentes afin d'accéder aux données ;
 - les partager avec des tiers qui sont considérés comme étant des contrôleurs d'accès en vertu de l'article 3 du règlement (UE) 2022/1925 (la liste actuelle des contrôleurs d'accès est disponible sous le lien suivant : https://digital-markets-act.ec.europa.eu/gatekeepers_en).
- 12.4.** Partage de données avec des tiers dans le cadre des finalités
- 12.4.1.** Nous sommes susceptibles de transmettre des données pertinentes non personnelles aux entités de Kia et/ou à des tierces parties à condition que lesdites données soient exclusivement utilisées par ces tiers aux fins suivantes :

- aider le responsable du traitement des données à atteindre les finalités ;
- atteindre les finalités, en collaboration avec le responsable du traitement des données ;
- à d'autres fins des tierces parties, si vous l'avez expressément demandé. Dans ce cas, nous pouvons demander une compensation pour la transmission des données pertinentes à la ou aux tierces parties concernées.

12.4.2. Hormis dans les cas définis au chapitre [12.4.1](#) (1er et 2nd points), au chapitre [12.4.4](#) et/ou dans la notice de confidentialité de Kia Connect, nous ne transmettrons vos données pertinentes qu'à votre demande expresse, que vous pouvez nous faire directement ou auprès de tierces parties de votre choix. Pour plus d'informations sur la manière dont vous devez procéder pour soumettre votre requête, veuillez vous référer à la notice d'information du Data Act.

12.4.3. Lorsque nous partageons des données pertinentes non personnelles avec une tierce partie, nous nous assurons au préalable que cette dernière a l'obligation contractuelle de :
ne pas utiliser lesdites données pertinentes à d'autres fins ou d'une autre manière que le cadre de leur utilisation admise, définie ici au chapitre [9](#) ;
ne pas en tirer des renseignements relatifs à votre situation économique, vos actifs et vos méthodes de production, ou sur l'utilisation faite du véhicule ou des services de quelque manière que ce soit susceptible de nuire à votre position commerciale sur les marchés qui sont les vôtres ;
mettre en place les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin de garantir un niveau de sécurité adéquat des données pertinentes ;
ne les transmettre à d'autres tiers que si vous l'avez expressément demandé, ou que vous y avez au préalable consenti, ou si ledit transfert des données concernées est nécessaire et dans votre intérêt afin d'atteindre les finalités, ou bien encore dans le cadre d'une relation contractuelle que vous pourriez avoir conclue avec ladite tierce partie.

12.4.4. Afin de lever toute ambiguïté, nous et les tierces parties auxquelles les données pertinentes ont été transmises sommes habilités à utiliser, à notre seule discrétion, les services de traitement fournis par des tierces parties, tels que des services informatiques dans le cloud (notamment services d'infrastructure (IaaS), de plateforme (PaaS) et logiciels (SaaS)), des services d'hébergement et d'autres services similaires pour atteindre les finalités.

12.4.5. Nous ne transmettrons en aucun cas les données pertinentes à des tiers qui sont considérés comme étant des contrôleurs d'accès en vertu de l'article 3 du règlement (UE) 2022/1925 (la liste actuelle des contrôleurs d'accès est disponible sous le lien suivant : https://digital-markets-act.ec.europa.eu/gatekeepers_en).

12.5. Révocation de la licence des données

12.5.1. L'utilisation des données pertinentes est limitée aux périodes de conservation définies dans la notice d'information du Data Act.

12.5.2. La licence des données est automatiquement révoquée après désistement ou révocation des services. Veuillez noter que si vous révoquez la licence des données, votre utilisation des services sera restreinte ou interrompue.

12.5.3. La licence des données est également automatiquement révoquée dans les cas suivants :

- lors de la cession du véhicule ou d'une interruption permanente des services ;
lorsque votre droit d'utiliser le véhicule expire (par ex. en cas de vente du véhicule) ;
dans les cas définis ici au chapitre [9.2](#).

12.5.4. À expiration ou révocation de la licence des données, nous ne collecterons plus de données pertinentes. Le responsable du traitement des données est cependant toujours habilité à traiter les données pertinentes générées et collectées auparavant, comme défini ici au chapitre [12](#).

12.6. Utilisation des données personnelles

L'utilisation et le transfert des données pertinentes personnelles sont définis de façon détaillée dans la notice de confidentialité de Kia Connect.

12.7. Cession du véhicule et autres utilisateurs des services

12.7.1. En cas de vente du véhicule ou si vous le mettez à disposition d'un tiers de manière permanente, vous devez vous conformer aux conditions définies ici au chapitre [5.4.3](#).

- 12.7.2.** Si vous autorisez une autre personne physique (« **autre utilisateur** ») à utiliser les services, vous devez garantir que :
- cet autre utilisateur a bien pris connaissance et accepté les présentes conditions d'utilisation, et notamment ce chapitre [12](#) ;
 - vous assistez cet autre utilisateur dans le cadre de toute demande qu'il pourrait faire concernant les données pertinentes, et notamment en intervenant en tant que notre premier interlocuteur concernant les données pertinentes ;
 - vous nous informez sans délai de toute demande ou réclamation de cet autre utilisateur concernant les données pertinentes et coopérez avec nous pour transmettre ladite demande ou réclamation, notamment en nous fournissant toutes les informations nécessaires.
- 12.7.3.** Si vous ne respectez pas vos obligations et notamment celles définies dans ce chapitre [12.7.2](#) et/ou au chapitre [5.4.3](#), en accord avec la législation en vigueur, vous êtes responsable des dommages que vous causez à des tierces parties ou à nous-mêmes.
- 12.8.** Autres informations
Les informations détaillées concernant les données personnelles, vos droits en vertu du Data Act de l'UE et les autres informations requises par la législation en vigueur sont disponibles dans la notice d'information du Data Act.
- 12.9.** Accès et utilisation des données pertinentes pour un utilisateur autorisé
- 12.9.1.** Vous êtes considéré comme étant un « **utilisateur autorisé** » si vous n'êtes pas légalement le détenteur du véhicule (par ex. le propriétaire ou contrat de leasing) mais que vous utilisez les services sur la base d'une autorisation faite par une autre partie (« **utilisateur professionnel** »), notamment :
- votre employeur ;
 - votre partenaire commercial tel qu'une société de location de véhicules.
- 12.9.2.** Les chapitres 12.1 à 12.9.1. ne s'appliquent pas aux utilisateurs autorisés. Les utilisateurs professionnels sont tenus de fournir toutes les informations requises par la législation en vigueur à leurs utilisateurs autorisés, notamment en ce qui concerne la manière et les fins pour lesquelles les données pertinentes sont utilisées, comment il est possible d'y accéder et avec qui elles sont partagées. Veuillez prendre contact avec l'utilisateur professionnel pour obtenir les informations correspondantes.
- 12.9.3.** Lorsqu'ils veulent accéder à leurs données pertinentes, les utilisateurs autorisés doivent en faire la demande auprès de leurs utilisateurs professionnels respectifs.
- 13. Modifications des services / modifications des conditions d'utilisation**
- 13.1.** Modifications des services
Kia se réserve le droit d'apporter des modifications raisonnables aux services. Nous effectuons notamment des mises à jour occasionnelles nécessaires pour préserver la conformité de nos services avec la législation actuelle en vigueur. Nous pouvons également effectuer des mises à jour de nos services pour des raisons de sécurité et afin d'en garantir la qualité (par ex., celles décrites au chapitre [17](#) relatif aux garanties légales).
En outre, nous pouvons également modifier nos services pour les raisons suivantes :
- pour qu'ils restent à la pointe de la technologie,
 - pour répondre à l'accroissement ou à la réduction du nombre d'utilisateurs des services,
 - afin de répondre aux exigences en cas de modifications importantes des licences ou des partenariats avec des tiers et
 - pour prévenir les abus ou les dommages.
- 13.2.** Modifications des conditions d'utilisation
Kia vous informera de toute modification faite aux présentes conditions d'utilisation au moins deux mois avant la prise d'effet des nouvelles conditions d'utilisation, en les affichant dans l'application Kia Connect et/ou dans l'unité centrale du véhicule. Les nouvelles conditions d'utilisation ne prendront effet, que si vous cliquez sur la touche « J'accepte » correspondante de votre application Kia Connect ou dans l'unité centrale de votre véhicule.
Si vous n'acceptez pas les modifications apportées à nos conditions d'utilisation, nous nous réservons le droit de résilier cet accord avec un préavis de 6 semaines qui prendra effet à la fin du trimestre civil.

14. Divers

- 14.1.** Tous les accords conclus entre Kia et vous sont conclus dans la langue locale. Une fois l'accord conclu par les deux parties, vous pouvez télécharger le texte de cet accord sous le lien suivant : <https://connect.kia.com/eu/downloads>.
- 14.2.** Les présentes conditions d'utilisation constituent l'intégralité de l'accord relatif à l'utilisation des services entre les différentes parties et remplacent tous les accords antérieurs, écrits ou oraux, ayant trait à l'utilisation desdits services.
- 14.3.** Toute condition divergente, contradictoire ou complémentaire des conditions de l'utilisation que vous faites des services ne pourra être considérée comme étant conforme à l'utilisation desdits services que si nous les avons explicitement acceptées par écrit au préalable.
- 14.4.** Toutes les modifications et tous les ajouts aux conditions d'utilisation ainsi que les notifications nécessaires à leur exécution requièrent la forme écrite (y compris par courriel, fax ou confirmation dans l'unité centrale) pour être valables. Une demande de dérogation à cette exigence de communication par écrit ne peut être faite que sous forme écrite.
- 14.5.** Nous avons le droit de céder nos droits et obligations dans le cadre de cet accord, en tout ou partie, à un autre prestataire de services, à condition de vous le communiquer avec un préavis de 6 semaines. Dans ce cas, vous avez le droit de résilier le contrat dans un délai d'un mois après réception de la notification écrite prenant effet au moment de la cession prévue du contrat à la société qui succède à Kia dans le contrat. Nous vous informerons expressément de ce droit de résiliation dans notre notification écrite. Pour éviter toute ambiguïté, ce droit ne porte aucun préjudice à votre droit de résilier à tout moment les conditions d'utilisation et donc le droit d'utiliser les services, comme stipulé au chapitre [11.2](#).

15. Service clientèle / Réclamations / Plaintes

Pour toutes questions, réclamations ou plaintes, les utilisateurs peuvent les adresser aux coordonnées indiquées au chapitre [2](#) ci-avant.

Kia ne participe pas et n'est pas tenue de participer à des procédures de résolution alternative des litiges devant une entité de résolution alternative des litiges pour les consommateurs.

16. Informations relatives au droit de rétractation concernant les services et l'achat de mises à niveau

Si vous êtes un consommateur (par ex., une personne physique effectuant une commande dans un but qui ne peut être attribué à votre activité professionnelle, indépendante ou non), conformément aux dispositions légales en vigueur, vous disposez d'un droit de rétractation concernant le présent accord relatif à la fourniture des services et à tout accord d'achat de mise à niveau (voir chapitre [5](#)).

16.1. Droit de rétractation

Vous pouvez révoquer ce contrat, sans donner aucun motif, dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après la date de conclusion du contrat.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer de votre décision de rétractation du présent contrat de façon non équivoque (par ex., via une lettre ou un courriel) et faire part de cette décision à Kia Connect GmbH aux coordonnées suivantes : Theodor-Heuss-Allee 11, D-60486 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, numéro de téléphone : +49 800 7773044 et à l'adresse courriel : support@kia-connect.eu.

Vous pouvez utiliser le formulaire ci-joint mais ce n'est en rien une obligation. Vous pouvez également compléter et nous retourner ce formulaire par voie électronique ainsi que toute autre demande de rétractation du contrat non équivoque sur notre site Web sous le lien :

<https://connect.kia.com/eu/customer-support/contact-form>. Dans ce dernier cas, vous recevrez sans délai un accusé de réception de votre demande de rétractation sous forme durable (par ex., par courriel).

Afin de respecter le délai de rétractation, vous devez impérativement nous faire part de votre demande de rétractation avant expiration dudit délai.

16.2. Effets de la rétractation

Si vous usez de votre droit de rétractation, dans les délais impartis, pour le présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements que nous avons reçus de votre part à cette fin, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires résultant de votre demande d'un type de livraison autre que celui par défaut, le type de livraison par défaut étant le moins onéreux que nous proposons). Le remboursement sera effectué sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours après que nous ayons été informés de façon univoque de votre décision de rétractation du présent contrat.

Le remboursement sera effectué avec les mêmes moyens de paiement que ceux que vous aviez utilisés pour la transaction initiale, sauf si vous en avez expressément convenu autrement. En tout état de cause, aucun frais ne vous sera imputé du fait de ce remboursement.

16.3. NOTE IMPORTANTE : expiration du droit de rétractation

Pour les contrats de fourniture de contenus numériques qui ne sont pas fournis sur un support matériel tangible, le droit de rétractation expire dans les cas suivants :

- 16.3.1.** si vous n'êtes pas contractuellement tenu de payer un montant donné et que Kia a déjà commencé à exécuter ledit contrat ;
- 16.3.2.** si vous êtes contractuellement tenu de payer un montant et que :
- a) Kia a déjà commencé à exécuter ledit contrat ;
 - b) vous avez au préalable expressément consenti à ce que Kia commence à exécuter ledit contrat avant expiration du délai de rétractation correspondant ;
 - c) vous avez reconnu qu'en donnant votre consentement, conformément au point b) ci-avant, vous renoncez à votre droit de rétractation dès le début de l'exécution du contrat et que
 - d) Kia vous a fourni une confirmation, conformément à l'article 312f du Code civil allemand (Bürgerliches Gesetzbuch, « BGB »).

16.4. Formulaire de demande de rétractation

Formulaire de demande de rétractation

(ne compléter et renvoyer ce formulaire que si vous voulez faire valoir votre droit de rétractation pour le présent contrat)

- À Kia Connect GmbH, Theodor-Heuss-Allee 11, D-60486 Francfort-sur-le-Main, Allemagne / adresse courriel : support@kia-connect.eu
- Je/Nous (*) vous notifie/notifions par la présente que je/nous (*) me/nous rétracte/rétractons de mon/notre (*) contrat pour la fourniture des services suivants (*) :
- date de la commande (*) / date de réception (*)
- nom du/des consommateur/s
- adresse du/des consommateur/s
- signature du/des consommateur/s (uniquement si ce formulaire est remis sous forme papier)
- date

(*) Rayer la mention inutile

17. Garantie légale en cas de produit défectueux

Si vous êtes un consommateur, vous disposez de tous les droits de garantie légale accordés aux consommateurs en cas de produits défectueux en vertu de la législation en vigueur ainsi que de tous les droits supplémentaires tels que définis dans les présentes conditions d'utilisation. La garantie légale en cas de défaut expire deux ans après la fourniture des produits numérique respectifs. En cas de fourniture continue, les droits de cette garantie expirent 12 mois après la fin de ladite période de fourniture.

18. Responsabilité

Les règles suivantes en matière de responsabilité s'appliquent en fonction de votre lieu de résidence.

18.1. Autriche

Les dispositions légales en matière de responsabilité s'appliquent.

18.2. Belgique

- 18.2.1.** Dans toute la mesure permise par la loi applicable, la responsabilité contractuelle et extracontractuelle de Kia, quel qu'en soit le fondement juridique (contrat, négligence ou autre, y compris les vices cachés) pour les pertes et les dommages découlant ou en relation avec la fourniture des services ou tout délai ou interruption dans la fourniture des services, est limitée comme suit : (a) Kia est responsable à hauteur du montant des dommages généralement prévus pour ce type de contrat en cas de violation substantielle d'une obligation contractuelle fondamentale ; (b) Kia ne sera pas responsable d'un manquement par négligence mineure à tout autre devoir de diligence applicable ; et (c) Kia ne sera pas responsable pour les dommages spéciaux, indirects ou consécutifs, y compris, sans limitation, pour toutes pertes d'usage, de données, de profit, d'épargne, d'opportunité, de bienveillance, ainsi que pour les plaintes de tiers (même

si Kia a été avisée de la possibilité de tels dommages). [18.2.2](#) Les limitations de responsabilité énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas (i) à toute responsabilité légalement impérative, comme la responsabilité du fait des produits défectueux, (ii) en cas de dommages corporels causés par un acte ou une omission de Kia, (iii) en cas de fraude ou négligence grave, ou (iv) en cas de toute autre responsabilité qui ne peut être exclue en vertu de la loi applicable. De plus, elles ne s'appliqueront pas si, et dans la mesure où, Kia a accordé une garantie spécifique.

18.3. Bulgarie

Dans la mesure où la législation bulgare applicable le permet, la responsabilité contractuelle ou statutaire de Kia à votre égard ne peut en aucun cas être engagée en cas de non-respect par Kia du présent accord sur la fourniture des services et/ou de tout accord relatif à l'achat de mises à niveau. En particulier, la responsabilité de Kia à votre égard ne peut être exclue ou limitée dans les cas suivants : (1) responsabilité pour négligence grave ou intentionnelle, et (2) responsabilité en cas de dommages corporels ou de décès causés à un consommateur résultant d'un acte ou d'une omission de Kia.

18.4. Chypre

- 18.4.1.** Kia est responsable envers vous des pertes et dommages prévisibles causés par Kia. Si Kia ne respecte pas les présentes conditions d'utilisation, Kia est alors responsable de toute perte ou dommage qui en résulte pour vous et qui est une conséquence prévisible de la rupture de ce contrat par Kia ou de notre manque de diligence raisonnable, mais nous ne sommes pas responsables pour toute perte ou dommage qui n'est pas prévisible. Une perte ou un dommage est considéré comme étant prévisible, s'il est évident qu'il se produira ou si, au moment de la conclusion du contrat, vous et nous savions qu'il pouvait se produire.
- 18.4.2.** Kia n'exclut ou ne limite en aucun cas sa responsabilité envers vous dans les cas non autorisés par la loi. Cela inclut la responsabilité en cas de décès ou dommages corporels causés par la négligence de Kia ou de ses employés, mandataires ou sous-traitants ; pour fraude ou déclaration frauduleuse.
- 18.4.3.** Kia ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des pertes commerciales. Nous ne fournissons les services que pour un usage privé. Si vous utilisez les produits à des fins commerciales ou de revente, Kia ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de toute perte de profit, perte commerciale, interruption commerciale, ou perte d'opportunités commerciales
- 18.4.4.** Kia n'est pas responsable de l'utilisation d'alertes radar/zone de danger interdites en vertu de quelque législation locale en vigueur que ce soit.
- 18.4.5.** TomTom Global Content B.V. n'est pas responsable de l'utilisation d'alertes radar/zone de danger interdites en vertu de quelque législation locale en vigueur que ce soit.

18.5. République Tchèque

- 18.5.1.** Dans toute la mesure permise par la loi applicable, la responsabilité contractuelle et statutaire de Kia, quelle qu'en soit la base légale pour les pertes et les dommages découlant ou en relation avec la fourniture des services, les mises à niveau ou tout délai ou interruption dans la fourniture des services et des mises à niveau, est limitée comme suit : a) Kia est responsable à hauteur du montant des dommages généralement prévus pour ce type de contrat en cas de violation substantielle d'une obligation contractuelle ; b) Kia ne peut pas être tenue pour responsable de toute perte de profit ou préjudice immatériel. [18.5.2](#) Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas à Kia en cas : (a) d'atteinte aux droits d'une personne ; (b) de dommages causés intentionnellement ou par négligence grave ; (c) dommages causés à des parties faibles (notamment les consommateurs) ; ou (d) pour tout autre type de responsabilité qui ne peut être ni limitée ni exclue légalement.

18.6. Danemark

- 18.6.1.** La responsabilité de Kia ne peut en aucun cas être engagée en cas de pertes ou dommages directs ou indirects à moins que Kia n'en soit à l'origine du fait d'une faute intentionnelle ou d'une négligence grave.
- 18.6.2.** Les limitations de responsabilité énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas à toute responsabilité légalement impérative, en particulier à la responsabilité en vertu de la loi danoise sur la responsabilité du fait des produits (Produktansvarslagen), et à la responsabilité pour les dommages corporels causés de manière fautive. En outre, ces limitations de responsabilité ne s'appliquent pas si, et dans la mesure où, Kia a accordé une garantie spécifique.
- 18.6.3.** L'utilisateur est tenu de prendre des mesures raisonnables pour prévenir et minimiser les dommages

18.7. Estonie

- 18.7.1.** Dans la mesure où la législation impérative en vigueur le permet, Kia n'est pas responsable, à quelque titre que ce soit, de tout dommage (qu'il s'agisse de dommages directs ou indirects, y compris la perte de bénéfices) qui résulterait de ou serait en relation avec l'accord de prestation de services ou des services eux-mêmes.
- 18.7.2.** Kia n'est pas responsable de l'utilisation de la caméra, des alertes radar, de tout autre équipement connexe qui détecte ou interfère avec les équipements de contrôle de la vitesse utilisés par les forces de l'ordre en vertu de l'article 73(8) du Code de la route.
- 18.7.3.** TomTom Global Content B.V. n'est pas responsable de l'utilisation de la caméra, des alertes radar ou de tout autre équipement connexe qui détecte ou interfère avec les équipements de contrôle de la vitesse utilisés par les forces de l'ordre en vertu de l'article 73(8) du Code de la route.
- 18.7.4.** HERE Europe B.V. n'est pas responsable de l'utilisation de caméra, des alertes radar ou de tout autre équipement connexe qui détecte ou interfère avec les équipements de contrôle de la vitesse utilisés par les forces de l'ordre en vertu de l'article 73(8) du Code de la route.
- 18.7.5.** Les limitations de responsabilité susmentionnées ne restreignent ni n'excluent en aucun cas la responsabilité de Kia en cas de décès ou d'atteinte à la santé de l'utilisateur ; ni dans les autres cas où le dommage a été causé intentionnellement ou résulte d'une négligence grave et pour lequel la responsabilité ne peut être légalement limitée ou exclue.
- 18.8.** Finlande
- 18.8.1.** Dans la mesure maximale permise par la législation en vigueur, Kia ne sera pas responsable des pertes ou dommages directs ou indirects.
- 18.8.2.** Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas à toute responsabilité légalement impérative, en particulier à la responsabilité pour faute intentionnelle ou négligence grave, la responsabilité en vertu de la loi finlandaise sur la responsabilité des produits (Tuotevastuulaki), et la responsabilité en cas de blessure ou de décès. En outre, ces limitations de responsabilité ne s'appliquent pas si, et dans la mesure où, Kia a accordé une garantie spécifique.
- 18.8.3.** Les chapitres [18.8.1](#) et [18.8.2](#) ci-avant s'appliquent conséquemment à la responsabilité de Kia pour les dépenses inutiles.
- 18.8.4.** L'utilisateur est tenu de prendre des mesures raisonnables pour prévenir et minimiser les dommages
- 18.9.** France
- 18.9.1.** L'article [18](#) ne s'applique pas aux consommateurs.
- 18.9.2.** La responsabilité contractuelle de Kia pour les dommages causés par une négligence mineure est limitée comme suit : (a) Kia est responsable à hauteur du montant des dommages généralement prévus pour ce type de contrat en cas de violation de ses obligations contractuelles ; (b) Kia n'est pas responsable des dommages indirects pouvant résulter de l'utilisation des services ; (c) Kia n'est pas responsable des dommages causés par un cas de force majeure (c'est-à-dire un événement indépendant de la volonté de Kia et qui ne pouvait raisonnablement être prévu au moment de la conclusion du contrat). [18.9.3](#) Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas à toute responsabilité légale impérative, en particulier à la responsabilité pour faute grave et/ou faute intentionnelle, à la responsabilité du fait des produits défectueux et à la responsabilité pour dommages corporels. En outre, ces limitations de responsabilité ne s'appliquent pas si, et dans la mesure où, Kia a accordé une garantie spécifique. [18.9.4](#) Les articles [18.8.2](#) et [18.8.3](#) s'appliquent conséquemment à la responsabilité de Kia en cas de dépenses inutiles.
- 18.10.** Allemagne
- 18.10.1.** Conformément aux dispositions légales, la responsabilité de Kia est engagée en cas de négligences graves ou intentionnelles de la part de Kia, d'un de ses représentants légaux, un de ses cadres ou un de ses agents d'exécution. Il en est de même en cas de violation des droits de garantie (par ex., au sens des articles 444 et 639 du Code civil allemand (Bürgerliches Gesetzbuch- « BGB ») ou pour toute autre responsabilité de plein droit ou réclamations conformément à la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits (Produkthaftungsgesetz) ou en cas d'atteinte à la vie, à la santé ou de préjudices corporels. [18.10.2](#) En cas de simple négligence, à moins que l'article [18.10.1](#) ne s'applique, la responsabilité de Kia ne peut être engagée qu'à hauteur du montant des dommages généralement prévus pour ce type de contrat en cas de violation substantielle d'une obligation contractuelle telles que, par exemple, celles qui permettent notamment la bonne exécution des obligations contractuelles et que le client était en droit

d'attendre ou celles qui n'ont pas été exécutées de façon fautive, ce qui nuit à la bonne exécution du contrat. Dans ce dernier cas cependant, la responsabilité de Kia est limitée au montant du dommage généralement prévisible qui est susceptible de survenir et que Kia pouvait prévoir au moment de la conclusion de la relation contractuelle du fait de circonstances connues à ce moment-là. [18.10.3](#) Vous êtes tenu de prendre des mesures raisonnables pour prévenir et minimiser les dommages. [18.10.4](#) Kia n'est pas responsable de l'utilisation d'alertes radar/zone de danger interdites en vertu de la Sec. 23 par. 1c du Code de la route allemand (« StVO »). [18.10.5](#) TomTom Global Content B.V. n'est pas responsable de l'utilisation d'alertes radar/zone de danger interdites en vertu de la Sec. 23 par. 1c du Code de la route allemand (« StVO »). [18.10.6](#) HERE Europe B.V. n'est pas responsable de l'utilisation d'alertes radar/zone de danger interdites en vertu de la Sec. 23 par. 1c du Code de la route allemand (« StVO »).

18.11. Grèce

Kia est responsable selon la législation impérative en vigueur sur la , en cas de fraude ou de négligence grave de sa part. Kia peut être également responsable en cas de négligence mineure si : a) vous êtes un consommateur, b) en cas de décès ou de dommages corporels ou moraux, c) tout cas particulier qui n'a pas été spécifiquement défini à l'avance.

18.12. Hongrie

- 18.12.1.** Dans toute la mesure permise par la législation en vigueur, la responsabilité contractuelle et extracontractuelle de Kia, quel qu'en soit la base légale (contrat, négligence ou autre, y compris les vices cachés) pour les pertes et les dommages découlant ou en relation avec la fourniture des services ou tout délai ou interruption dans la fourniture des services, est limitée comme suit : (a) Kia est responsable à hauteur du montant des dommages généralement prévus pour ce type de contrat en cas de violation de ses obligations contractuelles ; (b) Kia ne sera pas responsable d'un manquement par négligence mineure à tout autre devoir de diligence applicable ; et (c) Kia ne sera pas responsable pour les dommages spéciaux, indirects ou consécutifs, y compris, sans limitation, pour toutes pertes d'usage, de données, de profit, d'épargne, d'opportunité, de bienveillance, ainsi que pour les plaintes de tiers (même si Kia a été avisée de la possibilité de tels dommages). [18.12.2](#) Les limitations de responsabilité énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas si, et dans la mesure où, Kia a accordé une garantie spécifique. Rien dans ces conditions d'utilisation ne limite ni n'exclut la responsabilité de Kia en cas de : (i) décès ou dommage corporel résultant de la négligence de Kia, de ses employés ou mandataires ; (ii) faute intentionnelle ; (iii) violation des obligations découlant de la législation en vigueur ; et (iv) tout autre cas où la responsabilité de Kia ne peut être limitée ou exclue en vertu de la législation en vigueur.

- 18.12.3.** En cas d'exécution contractuelle non conforme de la part de Kia, vous pouvez faire valoir un droit à la garantie contractuelle conformément à la loi V de 2013 du Code civil. Dans ce contexte, vous pouvez demander soit une réparation, soit un remplacement, sauf si le respect du droit de garantie contractuelle choisi s'avère impossible ou qu'il génère des frais disproportionnés pour Kia par rapport à d'autres solutions possibles. Si vous n'avez pas pu ou ne pouviez pas demander une réparation ou un remplacement, vous pouvez demander une réduction proportionnelle de la contrepartie ou vous pouvez réparer le défaut vous-même ou le faire réparer aux frais de Kia ou - en dernier recours- vous pouvez résilier le contrat. Vous avez le droit de modifier votre droit de garantie contractuelle, mais les frais qui en découlent sont à votre charge, à moins que ledit changement de garantie ne soit justifié ou rendu nécessaire du fait du comportement de Kia. Vous êtes tenu de signaler le défaut sans délai et, au plus tard, dans un délai de deux mois à compter de sa constatation. Vous ne pouvez pas faire valoir votre droit de garantie contractuelle après un délai de deux ans à compter de la date de début d'exécution du contrat. Dans les six premiers mois suivant l'exécution du contrat, si vous pouvez justifier que le produit acheté ou le service utilisé a bien été fourni par Kia, alors il vous suffit de signaler le défaut à Kia pour que les droits inhérents à la garantie contractuelle s'appliquent. Passé ce délai de six mois à compter du début de l'exécution contractuelle, vous êtes tenu de prouver que le défaut détecté existait déjà à ce moment-là.

- 18.12.4.** Comme les présentes conditions d'utilisation ne couvrent pas la vente de biens meubles, vous ne disposez d'aucun droit de garantie produit à l'encontre de Kia.

- 18.12.5.** Kia n'accorde aucune garantie volontaire, et la fourniture des services en vertu des présentes conditions d'utilisation ne relève pas des catégories de garantie statutaire obligatoire établies par le décret gouvernemental 151/2003 (IX. 22) sur la garantie légale de certains biens de consommation non périssables.

18.13. Islande

- 18.13.1.** La responsabilité contractuelle et légale de Kia pour les dommages résultant d'une négligence mineure, quelle qu'en soit la base légale, est limitée comme suit : (a) Kia est responsable à hauteur des dommages

prévisibles typiques pour ce type de contrat si ledit dommage résulte d'un manquement à ses obligations contractuelles ; (b) Kia n'est pas responsable d'un manquement par négligence mineure à tout autre devoir de diligence applicable ; c) la responsabilité de Kia est limitée à 50 000 ISK par cas ; d) la responsabilité de Kia ne peut en aucun cas être engagée en cas de dommages causés par un événement de force majeure (c'est-à-dire un événement indépendant de la volonté de Kia et qui ne pouvait raisonnablement être prévu au moment de la conclusion du contrat).

18.13.2. Les limitations de responsabilité énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas à toute responsabilité légalement impérative, y compris la responsabilité en vertu de la loi islandaise sur la responsabilité du fait des produits (is. Lög um skaðsemisábyrgð). En outre, ces limitations de responsabilité ne s'appliquent pas si, et dans la mesure où, Kia a accordé une garantie spécifique.

18.13.3. L'utilisateur est tenu de prendre des mesures raisonnables pour prévenir et minimiser les dommages

18.14. Irlande

18.14.1 Kia est responsable envers vous des dommages et pertes prévisibles de son fait. En cas de non-respect des présentes conditions d'utilisation de la part de Kia, Kia est alors responsable des pertes et dommages que vous subissez et qui sont le résultat prévisible de la rupture de ces conditions d'utilisation par Kia, ou de notre manquement en matière de diligence et de compétence raisonnables. Cependant, la responsabilité de Kia ne peut en aucun cas être engagée pour toute perte ou dommage non prévisible. Une perte ou un dommage est considéré comme étant prévisible uniquement si, au moment de la conclusion du contrat, l'une des deux parties, vous comme nous, savions que cela pourrait se produire.

18.14.2 Kia n'exclut ou ne limite en aucun cas sa responsabilité envers vous dans les cas non autorisés par la loi. Cela inclut la responsabilité en cas de décès ou dommages corporels causés par la négligence de Kia ou de ses employés, mandataires ou sous-traitants ; pour fraude ou déclaration frauduleuse.

18.14.3 Kia ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des pertes commerciales. Nous ne fournissons les services que pour un usage privé. Si vous utilisez les produits à des fins commerciales ou de revente, Kia ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de toute perte de profit, perte commerciale, interruption commerciale, ou perte d'opportunités commerciales.

18.15. Italie

18.15.1. La responsabilité contractuelle et légale de Kia causée par négligence mineure est limitée comme suit : (a) Kia est responsable à hauteur du montant des dommages généralement prévus pour ce type de contrat en cas de violation substantielle d'une obligation contractuelle; (b) Kia n'est pas responsable d'un manquement par négligence mineure à tout autre devoir de diligence applicable ; (c) Les limitations de responsabilité susmentionnées ne s'appliquent pas si, et dans la mesure où, Kia a accordé une garantie spécifique. Aucune disposition dans les présentes conditions d'utilisation ne limite ou n'exclut la responsabilité de Kia pour : (i) le décès ou les dommages personnels résultant de la négligence de Kia, de ses employés ou mandataires ; (ii) faute grave ou faute intentionnelle ; (iii) violations d'obligations issues de la législation en vigueur ; (iv) tout autre cas dans lequel la responsabilité de Kia ne peut être exclue ou limitée en vertu de la législation en vigueur. 18.15.2 L'article 18.15.1 s'applique en conséquence pour ce qui est de la responsabilité de Kia en cas de dépenses inutiles. 18.15.3 Vous êtes tenu de prendre des mesures raisonnables pour prévenir et minimiser les dommages.

18.16. Lettonie

Kia est responsable de tout dommage découlant du présent accord ou de son exécution conformément à la législation en vigueur.

18.17. Lituanie

Dans la mesure où la législation impérative en vigueur le permet, la responsabilité de Kia et/ou de ses partenaires contractuels ne peut en aucun cas être engagée pour tout dommage découlant de cet accord ou de son exécution, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de Kia. La présente clause ne limite pas la responsabilité de Kia en cas de dommages corporels, décès ou les préjudices non pécuniaires.

18.18. Malte

En cas de faute légère, la responsabilité de Kia est limitée comme suit : (a) Kia est responsable à hauteur du montant des dommages prévisibles typiques pour ce type de contrat en cas de violation substantielle d'une obligation contractuelle fondamentale ; (b) la responsabilité de Kia ne peut en aucun cas être engagée en cas de négligence légère à toute autre obligation de diligence applicable. Rien dans ces conditions d'utilisation ne peut limiter ou exclure la responsabilité de Kia en cas de : (i) décès ou dommages corporels causés par la négligence de Kia ou de ses employés, mandataires ou sous-traitants ;

(ii) faute intentionnelle ou d'une négligence grave ; et (iii) dans tous les autres cas où la responsabilité de Kia ne peut être limitée ou exclue en vertu de la législation en vigueur.

18.19. Moldavie

Dans la mesure où la législation en vigueur le permet, la responsabilité de Kia ne peut être engagée que dans les cas suivants : (1) négligences graves ou intentionnelles ; (2) dommages corporels ou en cas de décès du consommateur à la suite d'un acte ou d'une omission de Kia ou de personnes agissant au nom de Kia et pour les dommages corporels causés de manière fautive ; (3) garantie légale en cas de produit défectueux ; (4) toute autre responsabilité dont la limitation ou l'exclusion est contraire à la législation en vigueur ou à la bonne foi.

18.20. Pays-Bas

18.20.1. Dans la mesure où la législation impérative en vigueur le permet, et quelle qu'en soit la base légale, la responsabilité de Kia ne peut en aucun cas être engagée pour des manquements survenus pendant la période de test gratuit des services telle que définie au chapitre 8.1. Dans la mesure où Kia est responsable de tels dommages, ou si la responsabilité porte sur des produits et/ou services autres que ceux définis au chapitre 8.1 ou bien encore toute autre responsabilité, alors ladite responsabilité est limitée au montant du dommage prévisible typique pour ce type de contrat lorsque le dommage résulte d'un manquement à ses obligations (contractuelles). Kia n'est pas responsable des dommages indirectes ou subséquents. La responsabilité de Kia ne peut pas être engagée en cas de manquement non matériel à ses obligations ou résultant d'une négligence mineure. Les limitations susmentionnées de responsabilité ne s'appliquent pas à toute responsabilité légalement impérative qui ne peut être exclue ainsi qu'à toute responsabilité en cas de négligence grave ou d'une faute intentionnelle de la part de Kia.

18.20.2. L'utilisateur est tenu de prendre des mesures raisonnables pour prévenir et minimiser les dommages. La responsabilité de Kia ne peut en aucun cas être engagée lorsque le dommage résulte du fait que vous n'avez pas mis en place ou exercé de telles mesures raisonnables.

18.21. Norvège

18.21.4. L'utilisateur est tenu de prendre des mesures raisonnables pour prévenir et minimiser les dommages.

18.22. Pologne

Les dispositions légales en matière de responsabilité s'appliquent.

18.23. Portugal

18.23.1. La responsabilité contractuelle de Kia pour les dommages résultant d'une négligence mineure est limitée comme suit : (a) Kia est responsable à hauteur des dommages prévisibles typiques pour ce type de contrat si ledit dommage résulte d'un manquement à ses obligations contractuelles ; (b) Kia n'est pas responsable des dommages indirects résultant de l'utilisation des services ; (c) la responsabilité de Kia ne peut en aucun cas être engagée en cas de dommages causés par un événement de force majeure (c'est-à-dire un événement indépendant de la volonté de Kia et qui ne pouvait raisonnablement être prévu au moment de la conclusion du contrat).

18.23.2. Les limitations susmentionnées ne s'appliquent pas en cas de négligence grave ou de défaut de conformité des produits pendant une période de 3 (trois) ans après l'activation des services ou si, et dans la mesure où, Kia a accordé une garantie spécifique en vertu du décret-loi n° 84/2021 du 18 octobre, qui régit les droits des consommateurs dans l'achat et la vente de biens, de contenus et de services numériques.

18.23.3. Kia n'exclut ou ne limite en aucun cas sa responsabilité envers vous dans les cas non autorisés par la loi. Cela inclut la responsabilité en cas de décès ou dommages corporels causés par la négligence de Kia ou de ses employés, mandataires ou sous-traitants ; la violation de vos droits légaux aux services y compris celui de disposer de services fournies avec une diligence et une compétence raisonnable.

18.23.4. Kia ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des pertes commerciales. Nous ne fournissons les services que pour un usage privé. Si vous utilisez les produits à des fins commerciales, professionnelles ou de revente, Kia ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de toute perte de profit, perte commerciale, interruption commerciale, ou perte d'opportunités commerciales.

18.24. Roumanie

18.24.1. Dans toute la mesure permise par les lois et sans préjudice (i) de la responsabilité légale pour les défauts, (ii) des garanties légales obligatoires et des obligations connexes, (iii) de la responsabilité pour les dommages causés à la santé, à l'intégrité physique ou mentale, ainsi que (iv) toute autre responsabilité

qui ne peut être limitée ou exclue par la législation en vigueur, la responsabilité de Kia ne peut en aucun cas être engagée et Kia n'est pas responsable des pertes, préjudices ou dommages causés par une négligence mineure ou une imprudence, une négligence grave ou un événement fortuit. Vous êtes tenu de prendre des mesures raisonnables pour prévenir et minimiser les dommages. Pour éviter toute ambiguïté, la force majeure représente tout événement extérieur, imprévisible, absolument irrésistible et inévitable, tandis qu'un événement fortuit définit un événement qui ne peut être ni prévu ni empêché par la personne qui aurait été autrement responsable si ledit événement n'était pas survenu.

18.24.2. Kia ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des pertes commerciales. Nous ne fournissons les services que pour un usage privé. Dans tous les cas, Kia ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de toute perte non prévisible, dommages indirects ou consécutifs, perte de profit, perte d'utilisation du profit, perte d'opportunités ou perte future.

18.25. Slovaquie

18.26. Espagne

18.27. Suède

18.28. Suisse

Dans toute la mesure permise par la législation impérative en vigueur, Kia n'est soumise à aucune responsabilité autre que la responsabilité pour : (i) négligence grave ou intention délibérée ; (ii) lésions corporelles ou décès causés de manière fautive. Dans la mesure permise par la législation impérative en vigueur, Kia n'est pas responsable des dommages indirects, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits, perte d'économies, perte d'opportunités, perte de bienveillance, perte d'utilisation ou perte de données. Dans toute la mesure permise par la législation impérative en vigueur, Kia exclut toutes les garanties si, et dans la mesure où, elles s'appliquent aux services dans le cadre du présent accord. Les services sont fournis tels qu'ils sont (base « as is »).

18.29. Royaume-Uni

18.29.1. À l'exception de toute responsabilité légale que nous ne pouvons pas exclure (telles que les responsabilités légales en cas de décès ou dommages corporels causés par notre négligence, pour fraude ou déclaration frauduleuse ou pour toute autre responsabilité qu'il est impossible d'exclure ou de limiter selon la législation en vigueur au Royaume-Uni) ou découlant des législations en vigueur sur la protection de vos données à caractère personnel, la responsabilité de Kia ne peut en aucun cas être engagée pour tout ce qui suit :

18.29.1.1. les pertes ou dommages que vous subissez et qui ne sont pas le résultat prévisible de la rupture du contrat par Kia ou de notre manque de diligence et de compétence raisonnables. Une perte ou un dommage est considéré comme étant prévisible, s'il est évident qu'il se produira ou si, au moment où le contrat a été conclu, vous et nous savions qu'il pourrait se produire ;

18.29.1.2. les pertes pour les non-consommateurs ;

18.29.1.3. les pertes commerciales. Nous ne fournissons les services que pour un usage privé. Si vous utilisez les produits à des fins commerciales, professionnelles ou de revente, Kia ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de toute perte de profit, perte commerciale, interruption commerciale, ou perte d'opportunités commerciales ;

18.29.1.4. toute perte ou dommage qui n'a pas été causé par une défaillance ou un manquement de notre part ; ou

18.29.1.5. les pertes ou dommages (y compris les dommages causés à un appareil ou tout autre contenu numérique vous appartenant et causés par les services lorsque nous n'avons pas fait preuve d'une diligence et d'une compétence raisonnables) et dont la somme est plus importante que le plus élevé des deux montants suivants : 500 £ ou le prix total que vous avez payé pour l'application Kia Connect, l'unité centrale, les services et les mises à niveau.

18.30. Les présentes conditions d'utilisation peuvent être modifiées par votre législation locale. Veuillez consulter le site <https://connect.kia.com/eu/downloads> pour connaître les éventuelles dérogations.

19. AMENDEMENTS LÉGISLATIFS LOCAUX

Le tableau ci-dessous contient les amendements législatifs locaux en vigueur dans le pays de votre lieu de résidence.

Belgique

La dernière phrase du chapitre 6.1 est amendée comme suit :

sans préjudice de droits impératifs en vertu de la législation en vigueur, vous ne pouvez pas reproduire (en tout ou partie), transmettre (par voie électronique ou autre), modifier, afficher, redistribuer, accorder une licence, lier ou utiliser autrement les services à des fins publiques ou commerciale sans notre autorisation préalable.

Le paragraphe 1 du chapitre 14.5 est amendé comme suit :

nous sommes en droit de céder tout ou partie de nos droits et obligations découlant du présent contrat à un autre prestataire de services sans accord préalable de votre part à condition de vous en informer en respectant un préavis de 6 semaines et dans la mesure où cette cession ne diminue en rien vos garanties en tant que consommateur.

Le chapitre 16 est modifié comme suit :

vous convenez expressément que l'exécution du contrat commence, avec votre accord, à compter du jour où vous créez un compte Kia (en cas d'utilisation de l'application Kia Connect). En outre, vous acceptez les conditions d'utilisation en vigueur à ce moment-là, et reconnaissez ainsi renoncer à votre droit de rétractation, conformément à l'article VI.53,13 du Code belge de droit économique.

Bulgarie

Le paragraphe 2 du chapitre 13.2 est supprimé et remplacé comme suit :

Kia doit vous soumettre une proposition de changement des présentes conditions d'utilisation par téléphone, courriel ou par courrier postal à l'adresse indiquée par le consommateur, et doit l'afficher dans l'application Kia Connect et/ou dans l'unité centrale du véhicule au plus tard deux mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions d'utilisation annoncées. Les conditions d'utilisation modifiées n'entrent en vigueur que lorsque vous avez cliqué sur le bouton « J'accepte » correspondant dans l'application Kia Connect ou dans l'unité centrale. Si vous n'acceptez pas les amendements proposés pour les conditions d'utilisation, vous pouvez (i) résilier le contrat régi par les conditions d'utilisation ou (ii) continuer le contrat sous les conditions d'utilisation en vigueur avant les amendements.

Le chapitre 14.5 est complété comme suit :

en cas de cession, conformément à la phrase précédente, Kia s'engage à ce que les garanties dont vous bénéficiez demeurent valides et inchangées.

Le chapitre 16.3.1 est supprimé et ne s'applique donc plus.

Le chapitre 17 est supprimé et remplacé comme suit :

si vous êtes un consommateur, nous sommes responsables envers vous pour toute non-conformité d'un service (fourni selon les présentes conditions d'utilisation) au présent contrat et qui existait au moment où vous avez bénéficié de ce service, à condition de l'avoir signalée au cours des deux années suivant la fourniture dudit service. Le consommateur doit signaler à Kia toute non-conformité dans un délai de quatorze jours après avoir constaté la non-conformité au contrat. Dans le cas contraire, la responsabilité de Kia ne saurait être engagée.

Chypre

Le paragraphe 4 du chapitre 16.3.2 est remplacé comme suit :

« Kia vous a fourni une confirmation, conformément au paragraphe 27(m)(iii) de la loi sur la protection des consommateurs 112(I)/2021 ».

République Tchèque

Le chapitre 3.7 est ajoutée et formulée comme stipulé ci-après.

Fourniture des services et mises à niveau

Sauf accord contraire, nous vous fournissons les services et mises à niveau après conclusion du contrat.

Si nous n'avons pas rempli notre obligation de fournir les services et mises à niveau, vous avez le droit, en tant que consommateur, de résilier le contrat si nous ne fournissons pas les services et mises à niveau dans un délai raisonnable après que vous nous avez signalé le fait ou dans un délai supplémentaire que nous aurions convenu mutuellement et expressément. Vous pouvez résilier le contrat avant l'expiration de la période supplémentaire convenue uniquement s'il s'avère que nous ne sommes pas en mesure de fournir les services et mises à niveau, ou s'il est évident au moment de la conclusion du contrat, ou au vu des circonstances au moment de la conclusion du contrat, que l'exécution du contrat est requise dans un délai spécifique.

Le chapitre 5.5.2 est supprimé.

Le chapitre 8 est ajouté et formulé comme suit :

la plupart des services sont fournis gratuitement. Cependant, certains services et mises à niveau sont payants et le tarif est indiqué pour chaque service et chaque mise à niveau dans l'application Kia Connect ou dans l'unité centrale. Le prix indiqué comprend tous les frais et toutes les taxes en vigueur.

Le chapitre 8.1 est supprimé et remplacé comme suit :

les services fournis gratuitement aux utilisateurs d'un véhicule spécifique (identifié via son numéro d'identification (NIV)) sont fournis pour une période de 7 ans à partir de la date de début de la garantie du

véhicule.

En cas de cession du véhicule et d'immatriculation au nom d'un nouveau détenteur/utilisateur principal pendant la période de services gratuits, le nouveau détenteur/utilisateur principal peut choisir d'utiliser les services fournis gratuitement pendant le restant de la période de services gratuits en activant les services à son propre nom. La période de services gratuits reste inchangée en cas de cession et d'immatriculation ultérieure dudit véhicule sous un nouveau nom. La période de services gratuits n'est donc ni interrompue, ni prolongée par une cession et/ou une nouvelle immatriculation du véhicule.

Le chapitre 13.1 est supprimé et remplacé comme suit :

Kia se réserve le droit de modifier les services, le cas échéant. Nous effectuons notamment des changements occasionnels de nos services pour qu'ils restent conformes à la législation en vigueur. Nous pouvons également modifier nos services pour des raisons de sécurité afin de garantir le respect des normes en vigueur (notamment telles que celles décrites au chapitre 17 sur la garantie légale en cas de produit défectueux).

Kia se réserve le droit d'apporter des changements raisonnables aux services. Dans la mesure où lesdits changements ne génèrent aucun frais supplémentaires pour vous et que nous vous les signalons à l'avance. Nous avons également le droit de modifier nos services pour les raisons supplémentaires suivantes :

- pour une adaptation à de nouvelles technologies,
- pour une adaptation à une augmentation ou à une réduction du nombre d'utilisateurs des services,
- afin de répondre aux exigences en cas de modifications importantes des licences ou des partenariats avec des tiers, et
- pour prévenir toute utilisation abusive ou tout dommage.

Si de tels changements raisonnables avaient un impact important sur votre accès ou votre utilisation desdits services, nous vous en informerons par écrit dans un délai raisonnable avant la mise en place desdits changements. Nous vous communiquerons alors la nature du changement, la date de son entrée en vigueur ainsi que votre droit de résiliation du contrat sans pénalité sous trente jours suivant la date à laquelle vous avez été informé du changement ou suivant la date effective de modification des services, la date la plus tardive étant celle retenue.

Le chapitre 13 est ajouté et formulé comme suit :

avant de créer votre compte Kia Connect ou avant la soumission de votre commande de services ou de mises à niveau, vous pouvez rectifier vos données erronées. Vous pouvez également corriger ou modifier ultérieurement certaines de vos données dans votre compte Kia Connect.

Le chapitre 14.1 est supprimé et remplacé comme suit :

tous les accords entre Kia et vous sont conclus dans la version en langue tchèque. Après conclusion du contrat respectif, le texte de l'accord vous sera envoyé dans le courriel de confirmation. Nous conservons également les accords conclus pour toute leur durée de conservation respective telle que stipulée par la législation en vigueur.

Le chapitre 15.2 est supprimé et remplacé comme suit :

nous sommes soumis à la supervision des autorités suivantes : (a) en matière de protection des consommateurs en République Tchèque, l'autorité tchèque d'inspection du commerce, et (b) dans le domaine de la protection des données personnelles, l'autorité de contrôle de la protection des données compétente de la Hesse, « der Hessische Beauftragte für Datenschutz und Informationsfreiheit » (Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Allemagne, tél. : +49 (0)611-1408 0, courriel : poststelle@datenschutz.hessen.de), et en République Tchèque, l'autorité de protection des données. Vous êtes en droit de déposer une plainte auprès de n'importe laquelle des autorités de contrôle compétentes.

Le chapitre 15.3 est ajouté et formulé comme suit :

en tant que consommateur, vous pouvez également faire appel à l'organisme de résolution alternative des litiges de l'autorité tchèque d'inspection du commerce (www.coi.cz). Vous trouverez les informations relatives à la résolution alternative des litiges sur le site Web : www.coi.cz/informace-o-adr/. En outre, vous pouvez également utiliser la plateforme de résolution alternative en ligne des litiges de la Commission européenne, disponible sur le site Web : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=CS>.

Le chapitre 16.3.2 est supprimé et remplacé comme stipulé ci-après.

Lorsque vous êtes contractuellement tenu de payer un montant donné, si :

vous avez au préalable expressément consenti à ce que Kia commence à exécuter ledit contrat avant expiration du délai de 14 jours,

vous avez reconnu qu'en donnant votre consentement, vous renoncez à votre droit de rétractation, et

que Kia vous a fourni une confirmation, conformément à l'article 1824a (1) (2) de la Loi n° 89/2012 Coll. du Code civil, selon l'amendement.

Le chapitre 17 est supprimé.

Le chapitre 17.1 est ajouté et formulé comme suit :

les services et mises à niveau sont soumis aux droits de garantie légale en cas de produit défectueux, conformément aux dispositions légales de la loi n° 89/2012 Coll. du Code civil, selon l'amendement. En tant que consommateur, les paragraphes 17.2 et 17.12 vous concernent.

Le chapitre 17.2 est ajouté et formulé comme suit :

nous sommes responsables de notre manquement à notre obligation de vous fournir les services et mises à niveau sans aucun défaut pour la période correspondante (voir section 17.8), et notamment lorsque leurs fournitures :

- a) correspondent à la description et l'étendue, la qualité, la fonctionnalité, la compatibilité, l'interopérabilité convenues ainsi qu'aux autres caractéristiques convenues ;
- b) servent les fins pour lesquelles vous les avez demandées et que nous avons acceptées ; et
- c) sont fournies avec les accessoires et instructions convenus pour l'utilisation, y compris les instructions d'installation et l'assistance utilisateur.

Nous sommes également responsables en cas de manquement à notre obligation envers vous, en plus des fonctionnalités convenues, pour que les services et mises à niveau :

- a) puissent remplir l'objet pour lequel ce type de contenu numérique est généralement utilisé, notamment en matière de droits de tiers, de législation, de normes techniques ou de codes de pratique industrielle en l'absence de normes techniques ;
- b) correspondent dans leur étendue, qualité et autres paramètres de performance (notamment la fonctionnalité, la compatibilité, l'accessibilité, la continuité et la sécurité) aux caractéristiques courantes des contenus numériques du même type et que vous pouvez raisonnablement attendre, y compris au regard des déclarations de Kia ou d'autre personne de la même chaîne contractuelle, notamment en matière de publicité ou d'étiquetage ;
- c) soient fournis avec les accessoires et instructions d'utilisation que vous pouvez raisonnablement attendre ; et
- d) correspondent à la version d'essai ou la démonstration mise à disposition par Kia avant la conclusion du contrat.

Nous ne sommes pas tenus par une déclaration publique telle que définie au point (b) ci-dessus si nous prouvons que nous n'étions pas informés ou que cela a été modifié au moment de la conclusion du contrat de telle sorte que c'est au moins équivalent à la formulation de la déclaration d'origine ou que cela aurait pu influencer la décision de conclure le contrat.

Le chapitre 17.3 est ajouté et formulé comme suit :

nous sommes également responsables envers vous en cas de défauts résultant d'une mise en place incorrecte des services et des mises à niveau dans votre environnement numérique tel que nous l'avons réalisé ou conformément à notre obligation contractuelle. Cela s'applique également lorsque vous avez réalisé l'implémentation et que le défaut résulte d'une erreur dans les instructions que nous vous avons fournies.

Le chapitre 17.4 est ajouté et formulé comme suit :

outre les mises à jour convenues, nous devons garantir de vous fournir les mises à jour nécessaires au bon fonctionnement des services et des mises à niveau, sans aucun défaut pour la durée du contrat, ou, dans le cas de services et de mises à niveau fournis individuellement, pour une période que vous pouvez raisonnablement attendre. Nous sommes tenus de vous informer lorsque ces mises à jour sont disponibles.

Si vous ne parvenez pas à installer les services, les mises à jour et les mises à niveau du paragraphe précédent dans un délai raisonnable, vous n'avez aucun droit de recours pour tout défaut qui résulterait de l'échec de la mise à jour desdits services et mises à niveau. Cela ne s'applique pas si vous n'avez pas été informé de la mise à jour ou des conséquences de l'échec d'une mise à jour des services et mises à niveau, ou si vous avez mis à jour ces derniers de manière incorrecte suite à une erreur dans les instructions que nous vous avons fournies.

Le chapitre 17.5 est ajouté et formulé comme suit :

en cas de défaut des services ou des mises à niveau, vous avez le droit à une correction du défaut, sauf si cela s'avère impossible de notre part, ou si sa résolution impliquait des coûts démesurés.

Dès notification d'un défaut, nous nous engageons à rectifier ce dernier dans un délai raisonnable sans vous causer de désagrément majeur, en fonction de la nature des services et des mises à niveau et de la raison pour laquelle vous les avez demandés.

Le chapitre 17.6 est ajouté et formulé comme suit :

vous êtes en droit de réclamer une réduction raisonnable sur le prix ou de résilier le contrat dans les cas suivants :

- a) nous n'avons pas rectifié le défaut conformément au chapitre 16.5 ou à notre déclaration ou les circonstances font que le défaut ne sera pas rectifié dans un délai raisonnable ou sans vous causer de désagrément majeur,
- b) le défaut persiste après rectification, ou
- c) le défaut constitue un manquement grave au contrat.

Vous ne pouvez pas résilier le contrat si le défaut des services ou des mises à niveau est mineur.

Le chapitre 17.7 est ajouté et formulé comme suit :

si un défaut survient pendant la période contractuelle, il nous incombe de prouver que les services et mises à niveau ont été fournis sans aucun défaut. Dans le cas de services et mises à niveau fournis de manière ponctuelle, tout défaut signalé sous une année depuis la fourniture des services et mises à niveau sont réputés avoir existé au moment de la fourniture. Cette période d'une année peut être interrompue tant que vous ne pouvez utiliser les services ou mises à niveau si vous avez usé de vos droits de garantie légale en cas de produit défectueux.

Le chapitre 17.8 est ajouté et formulé comme suit :

vous pouvez faire usage de vos droits de garantie légale en cas de produit défectueux pour les défauts de services ou de mises à niveau qui se produisent pendant la durée du contrat. Dans le cas de services ou mises à niveau fournis de manière ponctuelle, vous pouvez faire usage de vos droits de garantie légale en cas de produit défectueux sous deux ans à compter de la date de la fourniture desdits services ou mises à niveau, la période d'exercice de vos droits étant interrompue tant que vous ne pouvez les utiliser.

Le chapitre 17.9 est ajouté et formulé comme suit :

si vous résiliez le contrat, vous ne devez plus utiliser les services et mises à niveau et ne devez les mettre à disposition d'un tiers. Dans le cas contraire, nous serions habilités à bloquer toute utilisation ultérieure des services et mises à niveau, notamment en vous empêchant d'accéder aux services et mises à niveau ou à votre compte Kia Connect.

Le chapitre 17.10 est ajouté et formulé comme suit :

vous pouvez nous faire parvenir une réclamation ou une plainte en faisant usage de vos droits de garantie légale en cas de produit défectueux ou de toute autre garantie commerciale applicable, soit par courrier à l'adresse : Kia Connect GmbH, Theodor-Heuss-Allee 11, D-60486 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, ou par courriel à l'adresse : support@kia-connect.eu. Nous nous engageons à accuser réception de la plainte ou de la réclamation dans les meilleurs délais et à nous efforcer d'y répondre dans un délai raisonnable, sauf accord contraire avec vous. Nous nous réservons le droit d'examiner et de vérifier toute réclamation. Nous nous engageons à vous informer de la résolution de la plainte ou de la réclamation. En cas de remboursement, nous y procéderons dès que possible mais dans tous les cas dans un délai de 14 (quatorze) jours à compter de la date à laquelle vous avez fait valoir le droit correspondant. Sauf accord contraire, le remboursement se fait selon la méthode de paiement utilisée lors de l'achat des services ou mises à niveau correspondants.

Le chapitre 17.11 est ajouté et formulé comme suit :

si nous ne parvenons pas à résoudre la plainte ou la réclamation dans le délai imparti au chapitre 17.10, vous êtes en droit de résilier le contrat ou de demander une réduction raisonnable sur le prix si lesdits services ou mises à niveau étaient payants.

Le chapitre 17.12 est ajouté et formulé comme suit :

si vous faites usage d'un droit concernant une performance défectueuse, vous avez droit à une compensation raisonnable des coûts se rapportant au droit dont vous faites usage.

Danemark

En tant que consommateur, vous avez droit de porter plainte auprès du concessionnaire Ankenævnet for Biler, Lautrupvej 2, 2750 Ballerup, Danemark, si votre plainte porte sur l'achat du véhicule et des services connectés.

Estonie

Le chapitre 14.5 est complété comme suit : notre droit de concéder nos droits et nos obligations dans le présent chapitre ne s'applique pas lorsque cela induit une réduction de la probabilité de réalisation de l'accord.

Le chapitre 15.2 est complété comme suit :

en tant que consommateur (selon la définition du chapitre 16), vous avez également le droit de déposer une réclamation auprès de la Commission des litiges consommateur, dont vous trouverez les coordonnées sur le site : <https://ttja.ee/en/consumer-disputes-committee>.

La seconde phrase du chapitre 15.2 ne vous concerne pas si vous êtes un consommateur.

La seconde phrase du chapitre 17 est supprimée et remplacée comme suit :

les droits de garantie légale en cas de produit défectueux expirent deux ans après la fourniture du produit numérique concerné. Dans le cas d'une fourniture continue, votre droit de réclamation n'expire que 24 mois après la date de fin de ladite fourniture. Lorsque cette dernière est supérieure aux 24 mois contractuels, les réclamations ne perdent pas leur effet à l'expiration de la période respective.

Finlande

La dernière phrase du chapitre 15.2 est supprimée et remplacée comme suit :

en tant que consommateur selon la définition fournie au chapitre 1, section 4 de la loi sur la protection des consommateurs (38/1978), vous avez également le droit de déposer une plainte auprès du Consumer Disputes Board, Hämeentie 2, P.O. Box 306, 00531 Helsinki, Finlande (www.kuluttajariita.fi). Notez que les décisions prises par cette commission de litiges consommateur constituent des recommandations non impératives. Avant de déposer plainte auprès de cette commission de litiges consommateur, vous pouvez contacter les services de conseil consommateur (www.kuluttajaneuvonta.fi).

Les termes entièrement nouveaux suivants sont applicables :

si vous êtes consommateur selon la définition du chapitre 1, section 4 de la loi sur la protection des consommateurs (38/1978) et que vous vivez en Finlande, vous pouvez à tout moment intenter une action fondée sur la législation finlandaise relative à la protection des consommateurs devant le tribunal de district de la juridiction dans laquelle vous êtes domicilié ou résidez habituellement. Si vous êtes consommateur selon la définition du chapitre 1, section 4 de la loi sur la protection des consommateurs (38/1978) et que vous vivez en Finlande, les lois et règlements nationaux impératifs de protection des consommateurs de Finlande restent inchangées et s'appliquent quelles que soient les dispositions des présentes conditions d'utilisation.

France

Le chapitre 1.1 est supprimé et remplacé comme stipulé ci-après.

Parties contractantes

Les présentes conditions d'utilisation (« conditions d'utilisation ») s'appliquent à l'utilisation de l'application Kia Connect (« application Kia Connect ») et/ou à l'utilisation de Kia Connect depuis l'unité centrale du véhicule (« unité centrale ») et qui vous permet d'utiliser certains services Kia Connect (« services ») et d'acheter des mises à niveau (« mises à niveau ») dans la boutique de l'application Kia Connect, pour les utiliser dans votre véhicule.

Les services et mises à niveau sont fournis par Kia Connect GmbH, société enregistrée sous le numéro HRB 112541, dont l'adresse est : Theodor-Heuss-Allee 11, D-60486 Francfort-sur-le-Main, Allemagne, courriel : info@kia-connect.eu (« Kia », « nous », « notre », « nos ») aux utilisateurs des services (« utilisateur » ou « vous »).

Le titre du chapitre 5.5.2 est supprimé et remplacé comme suit :

5.5.2 Renoncement au droit de rétractation du consommateur

Le chapitre 8.1 est complété comme suit :

sur le site Web de Kia Connect, vous trouverez le prix et la méthode de paiement des services à l'expiration de la période gratuite de 7 ans ainsi que les informations sur la mise à jour d'informations sur tous les tarifs et frais de maintenance.

Le chapitre 8.3 est ajouté et formulé comme suit :

les informations pertinentes sont listées aux chapitres 9, 11.3 et 11.6 de la notice de confidentialité de Kia Connect, que vous trouverez sur le site Web de Kia Connect : <https://connect.kia.com/eu/downloads>.

Le titre du chapitre 9 est supprimé et remplacé comme suit :

9 Disponibilité et sécurité des services

Le chapitre 9.5 est ajouté et formulé comme suit :

Kia Connect s'engage à faire tout son possible pour mettre en place des mesures techniques et organisationnelles pour protéger vos données.

Vous déclarez, néanmoins, être parfaitement informé que les données ne peuvent être entièrement protégées de toute forme d'intrusion, y compris le piratage.

Vous reconnaissez qu'il est impossible de garantir la sécurité intégrale des données transmises. Par voie de conséquence, Kia Connect ne peut être tenu responsable d'aucun incident résultant d'une telle transmission.

Le chapitre 15 est supprimé et remplacé comme suit :

15.1

vous pouvez adresser vos questions, réclamations ou plaintes aux coordonnées indiquées au chapitre 1 ci-avant, sans aucun frais supplémentaire.

15.2

Si vous êtes un consommateur, conformément aux articles L.616-1 et R.616.1 du code français de la consommation, dans le cas d'une plainte qui n'a pu être résolue à l'amiable et qui n'a pu être résolue de manière satisfaisante au cours de l'année passée, vous pouvez avoir recours à un service de médiation gratuit. En effet, Kia adhère aux services de médiation de Mediacys, une plateforme simple et gratuite. Il vous suffit pour cela de télécharger votre fichier sous forme électronique via le site Web : www.mediacy-consommation.fr, ou de l'envoyer par voie postale (en indiquant à chaque fois votre adresse courriel, votre numéro de téléphone et votre plainte écrite) à : Mediacys, 73 boulevard de Clichy, 75 009 Paris.

Le chapitre 16 est supprimé et remplacé comme suit :

si vous êtes un consommateur, étant donné que la fourniture des services consiste en la fourniture de contenu numérique non enregistré sur un support durable, vous reconnaissez et acceptez, qu'en acceptant les conditions d'utilisation, vous consentez au démarrage immédiat des services fournis par Kia avant expiration du délai de rétractation, et renoncez expressément à votre droit légal de rétractation des services dès lors que ladite fourniture a commencé.

Le chapitre 17 est supprimé et remplacé comme suit :

Chapitre 17 Garantie légale de conformité pour les contenus et services numériques

En tant que consommateur, vous avez droit à des réparations au titre de la garantie légale de conformité. Pour plus d'informations, veuillez consulter les informations fournies à la fin des présentes conditions d'utilisation.

Rappel des garanties applicables aux services

(art. D. 211-4 C. Conso.)

Le consommateur est en droit de faire usage de la garantie de conformité en cas de défaut de conformité pendant une période de 7 ans à compter de la date de fourniture du contenu ou service numérique. Durant cette période, le consommateur est uniquement tenu d'établir l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de ce défaut.

La garantie légale de conformité comprend l'obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires pour garantir la conformité dudit contenu ou service numérique pendant une période de 7 ans.

La garantie légale de conformité autorise le consommateur à exiger la mise en conformité du contenu ou service numérique dans un délai raisonnable suivant sa requête, sans frais et sans désagrément majeur pour ce dernier.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix tout en conservant le contenu ou service numérique, ou résilier le contrat avec un remboursement intégral s'il renonce à l'utilisation dudit contenu ou service numérique, dans les cas suivants :

- 1° le professionnel refuse de réaliser la mise en conformité du contenu ou service numérique,
- 2° la mise en conformité du contenu ou service numérique est retardée sans aucune raison valable,
- 3° la mise en conformité du contenu ou service numérique ne peut être réalisée sans engager de frais pour le consommateur,
- 4° la mise en conformité du contenu ou service numérique causerait un désagrément majeur pour le consommateur,
- 5° la non-conformité du contenu ou service numérique persiste malgré la tentative infructueuse du distributeur de mise en conformité.

Le consommateur est également habilité à exiger une réduction du prix ou la résiliation du contrat lorsque le manque de conformité est si grave qu'il les justifie. Dans ce cas, le consommateur n'est pas tenu d'exiger au préalable la mise en conformité du contenu ou service numérique.

En cas de défaut de conformité mineur, le consommateur a uniquement le droit de résilier le contrat si ce dernier ne prévoit aucun montant à payer.

Toute période de non-disponibilité du contenu ou service numérique pendant la mise en conformité suspend la période de garantie restante jusqu'à ce que le contenu ou service numérique soit de nouveau disponible en toute conformité.

Les droits énoncés ci-dessus émanent des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation français.

Tout professionnel qui entrave de mauvaise foi la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être augmentée jusqu'à la valeur correspondant à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code français de la consommation).

Le consommateur bénéficie également d'une garantie légale en cas de vice caché conformément aux articles 1641 à 1649 du Code civil français, et ce, pendant un délai de deux ans à compter de la date de découverte du vice. Cette garantie autorise le consommateur à exiger une réduction du prix s'il conserve le contenu ou service numérique ou, à obtenir un remboursement intégral s'il renonce à l'utilisation dudit contenu ou service numérique.

Rappel des garanties applicables pour les mises à niveau acquises pour une période limitée
(art. D. 211-4 C. Conso.)

Le consommateur est en droit de faire usage de la garantie légale de conformité en cas de découverte d'un défaut de conformité pendant la période indiquée dans le contrat d'achat, à compter de la fourniture du contenu ou service numérique. Pendant cette période, le consommateur est uniquement tenu d'établir l'existence du manque de conformité et non la date de son apparition.

La garantie légale de conformité inclut l'obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires pour garantir la conformité du contenu ou service numérique pendant la période indiquée dans le contrat d'achat.

La garantie légale de conformité autorise le consommateur à exiger la mise en conformité du contenu ou service numérique dans un délai raisonnable suivant sa requête, sans frais et sans désagrément majeur pour ce dernier.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix tout en conservant le contenu ou service numérique, ou résilier le contrat avec un remboursement intégral s'il renonce à l'utilisation dudit contenu ou service numérique, dans les cas suivants :

- 1° le professionnel refuse de réaliser la mise en conformité du contenu ou service numérique,
- 2° la mise en conformité du contenu ou service numérique est retardée sans aucune raison valable,
- 3° la mise en conformité du contenu ou service numérique ne peut être réalisée sans engager de frais pour le consommateur,
- 4° la mise en conformité du contenu ou service numérique causerait un désagrément majeur pour le consommateur,
- 5° la non-conformité du contenu ou service numérique persiste malgré la tentative infructueuse du distributeur de mise en conformité.

Le consommateur est également habilité à exiger une réduction du prix ou la résiliation du contrat lorsque le manque de conformité est si grave qu'il les justifie. Dans ce cas, le consommateur n'est pas tenu d'exiger au préalable la mise en conformité du contenu ou service numérique.

En cas de défaut de conformité mineur, le consommateur a uniquement le droit de résilier le contrat si ce dernier ne prévoit aucun montant à payer.

Toute période de non-disponibilité du contenu ou service numérique pendant la mise en conformité suspend la période de garantie restante jusqu'à ce que le contenu ou service numérique soit de nouveau disponible en toute conformité.

Les droits énoncés ci-dessus émanent des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation français.

Tout professionnel qui entrave de mauvaise foi la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être augmentée jusqu'à la valeur correspondant à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code français de la consommation).

Le consommateur bénéficie également d'une garantie légale en cas de vice caché conformément aux articles 1641 à 1649 du Code civil français, et ce, pendant un délai de deux ans à compter de la date de découverte du vice. Cette garantie autorise le consommateur à exiger une réduction du prix s'il conserve le contenu ou service numérique ou, à obtenir un remboursement intégral s'il renonce à l'utilisation dudit contenu ou service numérique.

Rappel des garanties applicables aux mises à niveau acquises pour une durée illimitée
(art. D. 211-3 C. Conso.)

Le consommateur est en droit de faire usage de la garantie de conformité en cas de défaut de conformité. Pendant une période d'un an à compter de la date de fourniture du contenu ou service numérique, le consommateur est uniquement tenu d'établir l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de ce défaut.

La garantie légale de conformité implique l'obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires pour garantir la conformité du contenu ou service numérique.

La garantie légale de conformité autorise le consommateur à exiger la mise en conformité du contenu ou service numérique dans un délai raisonnable suivant sa requête, sans frais et sans désagrément majeur pour ce dernier.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix tout en conservant le contenu ou service numérique, ou résilier le contrat avec un remboursement intégral s'il renonce à l'utilisation dudit contenu ou service numérique, dans les cas suivants :

- 1° le professionnel refuse de réaliser la mise en conformité du contenu ou service numérique,
- 2° la mise en conformité du contenu ou service numérique est retardée sans aucune raison valable,
- 3° Le contenu numérique ou le service numérique ne peut être mis en conformité sans engager de frais pour le consommateur,
- 4° la mise en conformité du contenu ou service numérique causerait un désagrément majeur pour le consommateur,
- 5° la non-conformité du contenu ou service numérique persiste malgré la tentative infructueuse du distributeur de mise en conformité.

Le consommateur est également habilité à exiger une réduction du prix ou la résiliation du contrat lorsque le manque de conformité est si grave qu'il les justifie. Dans ce cas, le consommateur n'est pas tenu d'exiger au préalable la mise en conformité du contenu ou service numérique.

En cas de défaut de conformité mineur, le consommateur a uniquement le droit de résilier le contrat si ce dernier ne prévoit aucun montant à payer.

Toute période de non-disponibilité du contenu ou service numérique pendant la mise en conformité suspend la période de garantie restante jusqu'à ce que le contenu ou service numérique soit de nouveau disponible en toute conformité.

Les droits énoncés ci-dessus émanent des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation français.

Tout professionnel qui entrave de mauvaise foi la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être augmentée jusqu'à la valeur correspondant à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code français de la consommation).

Le consommateur bénéficie également d'une garantie légale en cas de vice caché conformément aux articles 1641 à 1649 du Code civil français, et, ce, pendant un délai de deux ans à compter de la date de découverte du vice. Cette garantie autorise le consommateur à exiger une réduction du prix s'il conserve le contenu ou service numérique ou, à obtenir un remboursement intégral s'il renonce à l'utilisation dudit contenu ou service numérique.

Hongrie

Les conditions d'utilisation sont conclues sous forme électronique. Les conditions d'utilisation sont réputées conclues au moment de l'activation des services, lorsque vous cliquez sur le bouton « J'ACCEPTÉ ». Les conditions d'utilisation ne sont pas supposées exister sous forme écrite et vous aurez la possibilité de les enregistrer, d'y accéder et de les copier sur votre support de données ou support électronique. Nous vous fournirons les moyens techniques pour l'identification et la correction des erreurs de saisie par traitement électronique avant d'établir toute déclaration juridiquement contraignante.

Le chapitre 15.2 ne vous concerne pas si vous êtes un consommateur.

Kia n'est pas sujette à un code de conduite conformément à la loi XLVII de 2008 sur l'interdiction de pratiques commerciales déloyales envers les consommateurs.

Le chapitre 15.2 est supprimé et remplacé comme suit :

la Commission européenne met à disposition un site Web pour la résolution en ligne des litiges. Ce site a pour finalité d'aider les consommateurs et les commerçants à résoudre leurs litiges de manière extrajudiciaire et est disponible sous le lien : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>. Dans le cas d'un litige consommateur transfrontalier portant sur des ventes en ligne ou sur des contrats de services en ligne, l'organe de conciliation compétent se trouve être l'organe de conciliation de Budapest, le « Conciliation Body of Budapest » (1016 Budapest Krisztina krt. 99, first floor 111 ; adresse postale : 1253 Budapest POB : 10 ; courriel : bekelteto.testulet@bkik.hu ; tél. : +36 (1) 488 21 31 ; site Web : <https://bekeltet.bkik.hu>).

L'alinéa (d) du chapitre 16.3.2 est supprimé et remplacé comme suit :

Kia vous a fourni une confirmation conformément au paragraphe 29(1)(m) du décret gouvernemental 45/2014 (II. 26.) sur les règles détaillées pour les contrats conclus entre consommateurs et entreprises.

Irlande

La dernière phrase du chapitre 1.2 est supprimée et remplacée comme suit :

dans le cas contraire, par ex. dans le cas de l'annulation du contrat d'achat du véhicule, l'accord relatif à la fourniture des services pour le véhicule concerné peut être annulé conformément au chapitre 11.4.

La dernière phrase du chapitre 4.2.2.7 est supprimée et remplacée comme suit :

par ex., une maintenance ad hoc de votre véhicule peut s'avérer nécessaire ou un contrôle technique obligatoire (NCT) peuvent être requis même s'il n'y a aucune notification de rappel de service dans le centre de notification.

La première phrase du chapitre 4.2.2.6.4 est supprimée et remplacée comme suit :

les rappels des contrôles techniques obligatoires (tels que le NCT en Irlande) : Kia vous informera des prochains contrôles techniques obligatoires du véhicule.

Le chapitre 16.3.2 est supprimé et remplacé comme suit :

lorsque vous êtes contractuellement tenu de payer un montant donné, si :

- Kia a déjà commencé à exécuter ledit contrat,
- vous avez au préalable expressément consenti à ce que Kia commence à exécuter ledit contrat avant expiration du délai de rétractation correspondant,
- vous avez reconnu qu'en donnant votre consentement, conformément au chapitre 16.3.2 alinéa (b), vous renoncez à votre droit de rétractation dès le début de l'exécution du contrat, et
- Kia vous a fourni la confirmation de votre acceptation de la perte du droit d'annulation du contrat.

Le chapitre 17 est supprimé et remplacé comme suit :

nous sommes légalement tenus de vous fournir le contenu et les services numériques conformes aux conditions d'utilisation selon les critères objectifs et subjectifs définis par les lois en vigueur sur la consommation.

Pour les contenus et/ou services numériques fournis de manière ponctuelle, ou pour une série de tels actes de fourniture, nous pouvons être tenus responsables en cas de non-conformité existant au moment de la fourniture.

Pour les contenus et/ou services numériques qui vous sont fournis sur une base continue, nous pouvons être tenus responsables pour toute non-conformité apparaissant pendant la période de fourniture conformément aux présentes conditions d'utilisation.

Italie

Le chapitre 13.2 est modifié comme suit :

pour les raisons évoquées au chapitre 13.1 ci-avant, Kia doit vous soumettre une proposition de modification des présentes conditions d'utilisation en les affichant dans l'application Kia Connect et/ou dans l'unité centrale du véhicule au plus tard deux mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions d'utilisation annoncées. Les nouvelles conditions d'utilisation n'entrent en vigueur que lorsque vous les acceptez en cliquant sur le bouton « J'accepte » correspondant dans l'application Kia Connect ou dans l'unité centrale du véhicule.

Si vous n'acceptez pas les amendements faits aux nouvelles conditions d'utilisation, nous nous réservons le droit de résilier le contrat avec un préavis de 6 semaines, à la fin du trimestre civil.

Le chapitre 14.5 est modifié comme suit :

nous avons le droit de céder nos droits et obligations dans le cadre de cet accord, en tout ou partie, à un autre prestataire de services, à condition de vous le communiquer avec un préavis de 6 semaines et dans la mesure où cette cession ne diminue en rien vos garanties en tant que consommateur. Dans ce cas, vous avez le droit de résilier le contrat dans un délai d'un mois après réception de la notification écrite prenant effet au moment de la cession prévue du contrat à la société qui succède à Kia dans le contrat. Nous vous informerons expressément de ce droit de résiliation dans notre notification écrite.

Afin d'éviter toute ambiguïté, ce droit ne porte aucun préjudice à votre droit de résilier à tout moment les conditions d'utilisation et, par conséquent, le droit d'utiliser les services, comme stipulé au chapitre 11.2.

L'alinéa (d) du chapitre 16.3.2 est modifié comme suit :

Kia vous a fourni une confirmation, conformément à l'article 51, para. 7 du décret législatif n° 206/2005 (le code de la consommation italien).

Le chapitre 17 est modifié comme suit :

en tant que consommateur, vous disposez de droits de garantie légale en cas de produit défectueux pour les biens ou produits numériques ainsi que de tous les autres droits définis dans les présentes conditions d'utilisation. Les droits de garantie légale en cas de produit défectueux expirent 26 mois après : (i) la fourniture du bien en cas de défaut de conformité existant au moment de la livraison du bien et de son apparition dans un délai de deux ans à compter de cette date ; (ii) la fourniture du produit numérique pour les défauts existant au moment de la fourniture et non dissimulés de manière malveillante par le professionnel, s'ils deviennent manifestes au cours de cette période. Dans le cas d'une fourniture continue, les plaintes ne perdent pas leur effet avant expiration d'un délai de 26 mois suivant la fourniture du bien ou de la dernière fourniture.

Lettonie

La phrase suivante est ajoutée au chapitre 5.5.2 :

vous ne perdez pas votre droit de rétractation en tant que consommateur, si la terminaison d'un tel droit n'est pas autorisée par la législation en vigueur.

Le paragraphe 1 du chapitre 15.2 est modifié comme suit :

nous sommes en droit de céder tout ou partie de nos droits et obligations découlant du présent contrat à un autre prestataire de services sans accord préalable de votre part à condition de vous en informer en respectant un préavis de 6 semaines et dans la mesure où cette cession ne diminue en rien vos garanties en tant que consommateur.

Le chapitre 15.2 est supprimé et remplacé comme suit :

en tant que consommateur, vous pouvez non seulement déposer une plainte devant les tribunaux lettons ou devant d'autres juridictions et, si la législation en vigueur le permet, vous pouvez également recourir à une résolution alternative des litiges pour les consommateurs issue ou en rapport avec l'accord régi par les présentes conditions d'utilisation auprès d'une entité de résolution alternative des litiges. Dans ce dernier cas, en tant que consommateur en Lettonie, vous pouvez déposer votre plainte devant le comité de résolution alternative de litiges consommateur (Patērētāju ārpustiesas strīdu risināšanas komisija) (site Web : <https://www.ptac.gov.lv/lv/pateretaju-stridu-risinasanas-komisija>).

Le chapitre 17 est modifié comme suit :

en tant que consommateur, vous disposez de droits de garantie légale en cas de produit défectueux pour les biens ou produits numériques ainsi que de tous les autres droits définis dans les présentes conditions d'utilisation. Les droits de garantie légale en cas de produit défectueux expirent deux ans après la fourniture du bien numérique concerné. Dans le cas d'une fourniture continue, les plaintes ne perdent pas leur effet avant expiration d'un délai de 24 mois suivant la fin de la période de fourniture ou à compter de la date à laquelle le dysfonctionnement est apparu, selon la situation qui se présente en premier.

Lituanie

Le paragraphe 1 du chapitre 14.5 est modifié comme suit :

nous sommes en droit de céder tout ou partie de nos droits et obligations découlant du présent contrat à un autre prestataire de services sans accord préalable de votre part à condition de vous en informer en respectant un préavis de 6 semaines et dans la mesure où cette cession ne diminue en rien vos garanties en tant que consommateur.

Le chapitre 15.2 est supprimé et remplacé comme suit :

en tant que consommateur, vous pouvez non seulement déposer une plainte devant les tribunaux lituaniens ou devant d'autres juridictions et, si la législation en vigueur le permet, vous pouvez également recourir à une résolution alternative des litiges pour les consommateurs issue ou en rapport avec l'accord régi par les présentes conditions d'utilisation auprès d'une entité de résolution alternative des litiges. En tant que consommateur en Lituanie, vous pouvez déposer votre plainte devant l'autorité nationale de protection des droits du consommateur (Vilniaus str. 25, 01402 Vilnius, Lituanie ; courriel : tarnyba@vvtat.lt ; tél. : (85) 262 67 51 ; fax : (85) 279 1466 ; site Web : www.vvtat.lt).

Le chapitre 17 est modifié comme suit :

en tant que consommateur, vous disposez de droits de garantie légale en cas de produit défectueux pour les biens ou produits numériques ainsi que de tous les autres droits définis dans les présentes conditions d'utilisation. Les droits de garantie légale en cas de produit défectueux expirent deux ans après la fourniture du bien numérique concerné. Dans le cas d'une fourniture continue, les plaintes ne perdent pas leur effet avant expiration d'un délai de 24 mois suivant la fin de la période de fourniture ou à compter de la date à laquelle le dysfonctionnement est apparu, selon la situation qui se présente en premier.

Malte

Le chapitre 15.2 est modifié comme suit :

le chapitre 15.2 est supprimé.

Moldavie

Les deux dernières phrases du chapitre 6.1 sont amendées comme suit :

Sans préjudice pour les exceptions et limites en vigueur en matière de droit d'auteur, vous n'êtes pas habilité à vendre, distribuer, publier, diffuser, faire circuler ou exploiter commercialement les services de quelque manière que ce soit sans notre consentement préalable écrit exprès.

Sans préjudice de droits impératifs des exceptions et limites en vigueur en matière de droit d'auteur, vous ne pouvez pas reproduire (en tout ou partie), transmettre (par voie électronique ou autre), modifier, afficher, redistribuer, accorder une licence, lier ou utiliser autrement les services à des fins publiques ou commerciale sans notre autorisation préalable.

À la fin du chapitre 13.2 est ajouté le texte suivant :

Si vous n'acceptez pas les amendements faits aux nouvelles conditions d'utilisation, vous avez également le droit de résilier ce contrat.

Le dernier paragraphe du chapitre 14.5 est modifié comme suit et une nouvelle phrase y est ajoutée :

Afin d'éviter toute ambiguïté, ce droit ne porte aucun préjudice à votre droit de résilier à tout moment les conditions d'utilisation et, par conséquent, le droit d'utiliser les services, comme stipulé au chapitre 11.2.

Ceci n'affecte en rien notre droit de céder tout ou partie de nos droits et obligations découlant du présent contrat à une autre entreprise gérée par Kia ou résultant d'une fusion ou d'une réorganisation, sans accord préalable de votre part, dans la mesure où cette cession ne diminue en rien vos droits en tant que consommateur.

Le 1er paragraphe du chapitre [15.2](#) est supprimé et remplacé comme suit :

Dans la mesure permise par la législation en vigueur, en tant que consommateur, vous pouvez non seulement déposer une plainte devant les tribunaux compétents ou, si la législation en vigueur le permet, vous pouvez également recourir à une résolution alternative des litiges pour les consommateurs issue ou en rapport avec l'accord régi par les présentes conditions d'utilisation auprès d'une entité de résolution alternative des litiges.

La seconde phrase du chapitre [16.1](#) est reformulée comme suit :

Le délai de rétractation expire quatorze jours après la date de conclusion du contrat.

Le chapitre [16.3](#) est supprimé et remplacé comme suit :

Si le contenu numérique n'est pas fourni sur un support matériel tangible, le droit de rétractation expire également dans les conditions suivantes : Kia a déjà commencé à exécuter ledit contrat avec votre consentement exprès préalable et vous avez reconnu qu'en y consentant vous renoncez à votre droit de rétractation dès le début de l'exécution dudit contrat, en vertu de l'art. 1065 (1), m) du Code civil moldave.

La dernière partie du chapitre [17](#) est modifiée comme suit :

En cas de fourniture continue, toutes les plaintes et/ou réclamations en cas de produit défectueux expirent 24 mois après la fourniture du produit numérique concerné. Dans le cas d'un contrat portant sur une fourniture continue de plus de 24 mois, les plaintes et/ou réclamations n'expirent pas à expiration du contrat.

Pays-Bas

Le chapitre [11.2](#) est complété comme suit :

après une période d'un an à partir de la conclusion du contrat, chaque partie peut résilier le contrat avec un mois de préavis.

Norvège

La première et la deuxième phrases du chapitre [5.4.3.4](#) sont amendées comme suit :

nous vous demandons de bien vouloir informer le nouveau détenteur de votre véhicule des mises à niveau installées sur le véhicule, ainsi que des périodes restantes et des dates de fin correspondantes. Nous vous demandons également de l'informer de la nécessité de créer un compte Kia Connect et d'accepter les présentes conditions d'utilisation afin de pouvoir réactiver les mises à niveau.

Le chapitre [7.2](#) est modifié comme suit :

nous vous demandons de bien vouloir informer tous les autres utilisateurs/conducteurs du véhicule de l'activation des services et de leur signaler les activités de traitement des données qui en découlent, conformément au chapitre [10.2](#).

Le chapitre [10.2](#) est modifié comme suit :

nous vous demandons de bien vouloir informer tous les autres utilisateurs/conducteurs du véhicule de l'activation des services. Vous êtes également tenu de les informer des activités de traitement des données qui en découlent, telles que décrites dans la notice de confidentialité de Kia Connect ainsi que du fait que les services requièrent la collecte et le traitement des données de géolocalisation (données GPS).

Le chapitre [16.3.2](#) est modifié comme suit :

si vous n'êtes pas contractuellement tenu de payer un montant donné ou de fournir des données personnelles et que Kia a déjà commencé à exécuter ledit contrat ;

Pologne

Le chapitre [3.5](#) est modifié comme suit :

le matériel de communication mobile et la carte SIM correspondante intégrée dans l'unité centrale de votre véhicule sont compatibles uniquement avec certaines fréquences 4G/LTE. La disponibilité de réseaux 4G/LTE compatibles et des fréquences compatibles varie selon les régions géographiques. Dans certaines régions, aucune fréquence 4G/LTE compatible n'est disponible. Dans ce cas, l'unité centrale recherchera les réseaux 2G ou 3G disponibles afin de vous fournir les services. Dans ce cas, la fourniture des services peut s'avérer moins fiable ou être interrompue du fait de la réduction de la bande passante du réseau. Les services ne peuvent être utilisés dans les zones dans lesquelles aucun réseau de communication mobile compatible n'est disponible.

Le chapitre [3.6](#) est modifié comme suit :

même lorsqu'un réseau de communication mobile est disponible, l'unité centrale doit avoir accès audit réseau pour le bon fonctionnement et la disponibilité des services. Cela dépend de la qualité du signal à l'emplacement du véhicule. Lorsque la qualité du signal est trop faible, les services peuvent être perturbés ou interrompus. Cela peut notamment se produire : (i) dans les tunnels, (ii) les régions montagneuses ou

les espaces sylvestres denses, (iii) sur les routes en bord de falaises, (iv) dans les zones urbaines denses, (v) sur les autoroutes ou les routes souterraines, (vi) à l'intérieur des bâtiments.

Le chapitre 4.2.2.7.4 est modifié comme suit :

rappels des contrôles techniques obligatoires de votre véhicule (tels que le TÜV en Allemagne ou le MOT au Royaume-Uni) : Kia vous rappellera les échéances des services de maintenance et des contrôles techniques obligatoires pour votre véhicule.

Ainsi, par exemple, au Royaume-Uni, vous recevrez un rappel pour le test du Ministère des transports (« Ministry of Transport », communément appelé « MOT »). L'utilisation de ce service implique que vous communiquiez à Kia la date exacte du dernier contrôle technique/maintenance obligatoire de votre véhicule ainsi que la date de la première immatriculation du véhicule. Kia ne saurait être tenue responsable de l'exactitude des données que vous avez saisies. Il vous incombe de respecter les dates des maintenances et contrôles techniques obligatoires conformément à la législation en vigueur.

Le chapitre 5.1.1 est modifié comme suit :

la disponibilité des différentes mises à niveau dépend du modèle, de l'année et de la ligne de finition de votre véhicule. En général, pour profiter de la fonction de « mise à niveau », votre véhicule doit être en mesure de recevoir et d'installer les mises à jour OTA (Over-the-Air/par liaison radio) du système du véhicule (cf. chapitre 4.2.3.3) et doit être équipé de la version la plus récente du logiciel du système d'infodivertissement. Vous recevrez les informations sur les exigences en matière de compatibilité lors de l'achat de la mise à niveau.

Le chapitre 5.1.3 est modifié comme suit :

l'achat d'une mise à niveau modifie la fonctionnalité et les propriétés du véhicule concerné. Si vous achetez une mise à niveau pour un véhicule dont vous n'êtes pas le détenteur (par ex. un véhicule en leasing ou un véhicule de location, ou bien encore parce que le véhicule a plusieurs utilisateurs), vous devez obtenir le consentement du détenteur du véhicule avant de pouvoir acheter la mise à niveau pour ledit véhicule.

Le chapitre 5.2 est modifié comme suit :

à l'heure actuelle, les mises à niveau suivantes sont généralement disponibles et peuvent être achetées pour votre véhicule, en fonction du modèle, de l'année et de la ligne de finition dudit véhicule. Les détails concernant les mises à niveau figurent dans la description produit dans la partie consacrée à la boutique de l'application Kia Connect.

Le chapitre 5.5.1 est modifié comme suit :

vous pouvez sélectionner certaines mises à niveau et d'autres extensions pour le logiciel de votre véhicule qui sont disponibles à l'achat dans la partie consacrée à la boutique de votre application Kia Connect. En envoyant votre commande d'une mise à niveau ou une autre extension dans l'application Kia Connect, vous faites à Kia une offre pour l'achat de ladite mise à niveau ou extension. Kia en accuse réception en vous envoyant un courriel automatique de confirmation (confirmation de la commande). Cette confirmation de commande ne constitue pas une acceptation de votre offre, mais constitue simplement l'accusé de réception et confirme le traitement à venir de votre demande par Kia.

Le contrat entre Kia et vous est conclu pour chaque mise à niveau une fois que vous avez activé la mise à niveau achetée dans le véhicule pour lequel vous l'avez acquises. Kia n'est pas habilitée à effectuer des livraisons partielles, sauf si vous nous avez fait parvenir votre consentement explicite à cette fin.

Vous pouvez résilier le contrat de chaque mise à niveau à tout moment pendant la période d'essai définie au chapitre 5.3.2.

Le chapitre 5.5.2 est modifié comme suit :

en tant que consommateur, vous disposez généralement d'un droit de rétractation conformément au chapitre 16. Dans le cas d'une procédure d'achat, nous vous demandons votre consentement exprès pour autoriser Kia à exécuter le contrat avant la fin de la période de rétractation.

Le chapitre 7.1 ne s'applique pas.

Le chapitre 7.5 est modifié comme suit :

toute violation des obligations et restrictions mentionnées au chapitre 7 peuvent induire une suspension temporaire de la fourniture des services. Dans ce cas, Kia vous informera à l'avance de son intention de suspendre la fourniture des services et de la durée de la suspension, en précisant les motifs et la durée de la suspension, et en vous signalant votre droit de faire appel. La durée de la suspension est déterminée par Kia en fonction de la gravité de la violation et du risque ainsi encouru par Kia, le service, le réseau ou d'autres clients. Dans le cas de récidives, Kia est autorisée à résilier le contrat pour motif grave conformément à la section 10.3.

Le chapitre 9.1 est modifié comme suit :

comme il est impératif de garantir la sécurité ou la stabilité des services pour tous les utilisateurs afin de garantir la compatibilité des services à la législation en vigueur, nous sommes susceptibles de désactiver

temporairement ou de manière permanente l'accès aux services en tout ou partie. Cela n'affecte en rien vos droits en matière de services et de mises à niveau, ni notre obligation de fournir ces derniers.

Le chapitre 9.2 est modifié comme suit :

la fourniture et l'utilisation des services peuvent être soumises à des restrictions dues à l'état actuel des technologies et qui ne dépendent pas de nous. Cela concerne en particulier la disponibilité des connexions de données fournies par les opérateurs. Dans certains cas, la non-disponibilité du réseau peut entraîner la non-disponibilité des services, dans la mesure où le transfert de données nécessaire ne peut avoir lieu. En outre, des pénuries de capacité à court terme peuvent être dues à des pics de charge sur les services, les réseaux fixes, sans fil et Internet. Cela n'affecte en rien vos droits en matière de services et de mises à niveau, ni notre obligation de fournir ces derniers.

Le chapitre 9.3 est modifié comme suit :

des dysfonctionnements peuvent également se produire du fait de mesures techniques ou autres (par ex. réparations, maintenance, mises à jour de logiciel et extensions) nécessaires à nos systèmes ou ceux des fournisseurs en aval ou en amont, des fournisseurs de contenu et des opérateurs de réseau, et qui sont nécessaires au bon fonctionnement ou à l'amélioration des services. Cela n'affecte en rien vos droits en matière de services et de mises à niveau, ni notre obligation de fournir ces derniers.

Le chapitre 9.4 est modifié comme suit :

si l'accès aux services est désactivé, restreint ou interrompu comme décrit dans le présent chapitre 9, nous vous contacterons au préalable, dans la mesure du possible, pour vous en informer et vous en donner la raison.

Le chapitre 11.1 est modifié comme suit :

le présent accord est effectif une fois que vous l'avez accepté dans l'unité centrale. Il expire à la fin de la période de test gratuit (cf. chapitre 8.1), sauf s'il est terminé plus tôt conformément au chapitre 11.

Le chapitre 11.2 est modifié comme suit :

vous pouvez résilier le contrat de fourniture des services à tout moment avec un mois de préavis, à la fin du trimestre civil.

Le chapitre 11.3 est modifié comme suit :

Kia peut résilier le contrat immédiatement par simple notification dans le cas où l'utilisateur enfreint plusieurs fois les obligations mentionnées au chapitre 16. Nous vous informerons de la cessation du contrat en vous en fournissant les motifs et vous informerons également de votre droit de recours.

Le chapitre 11.4 est modifié comme suit :

en outre, en cas de rétractation du contrat d'achat d'un véhicule, la réacquisition ou toute autre rétractation du véhicule par le concessionnaire concerné, de résiliation d'un contrat de location, de vente du véhicule à un tiers, de vol ou de dommage total irréparable, chaque partie a alors le droit de résilier les services dudit véhicule.

Le chapitre 11.5 est modifié comme suit :

les droits de résiliation légaux de chacune des deux parties restent inchangés.

Le chapitre 11.1 est modifié comme suit :

11.1 MODIFICATIONS DES SERVICES OU DES CONDITIONS D'UTILISATION

Kia peut modifier les services ou les conditions d'utilisation pour les motifs suivants :

- un amendement à la législation en vigueur implique de modifier les présentes conditions d'utilisation ou les services,
- la mise en place de nouvelles mesures de sécurité,
- l'amélioration de normes de qualité existantes (par ex. celles décrites au chapitre 16 sur les garanties légales),
- des améliorations pour adapter les services aux nouvelles technologies,
- une amélioration des mesures de sécurité pour prévenir tout abus ou dommage.

Vous serez informé par courriel des modifications à venir au moins 14 jours à l'avance. La notification stipulera le motif et les raisons de ladite modification. Si vous refusez ou n'êtes pas en mesure d'accepter la modification, vous avez alors le droit de résilier le contrat à tout moment.

Le chapitre 13.2 est modifié comme suit :

13.2 AUTRES MODIFICATIONS DES SERVICES OU DES CONDITIONS D'UTILISATION

Outre les modifications indiquées au chapitre 13.1 ci-avant, Kia s'engage à vous soumettre une proposition pour modifier les présentes conditions d'utilisation ou les services, en les affichant dans l'application Kia Connect et/ou dans l'unité centrale du véhicule, au plus tard deux mois avant l'entrée en vigueur des nouvelles conditions d'utilisation ou des nouveaux services. Toute modification des conditions d'utilisation

ou des services ne peut entrer en vigueur que si vous les acceptez en cliquant sur le bouton correspondant « J'accepte » dans l'application Kia Connect ou dans l'unité centrale.

Si vous n'acceptez pas les amendements faits aux nouvelles conditions d'utilisation, nous nous réservons le droit de résilier le contrat avec un préavis de 6 semaines, à la fin du trimestre civil.

Le chapitre 14.1 est modifié comme suit :

tout accord convenu entre vous et Kia est conclu dans la version dans la langue locale. Après conclusion dudit accord, vous pourrez le télécharger sous le lien : <https://connect.kia.com/eu/downloads>, et vous le recevrez également par courriel.

Le chapitre 14.3 est supprimé.

Le chapitre 14.5 est supprimé.

Le chapitre 16 est modifié comme suit :

16 INSTRUCTIONS SUR LE DROIT DE RÉTRACTATION CONCERNANT LES SERVICES ET L'ACHAT DE MISES À NIVEAU

Si vous êtes : (i) un consommateur (c'est-à-dire une personne physique qui passe une commande pour une raison qui ne peut être associée à votre activité professionnelle commerciale ou indépendante, ou (ii) une personne dirigeant une activité commerciale, vous disposez d'un droit de rétractation conformément aux dispositions légales concernant tout contrat d'achat de mises à niveau (voir chapitre 5) lorsque le contrat n'est pas de nature professionnelle pour vous.

16.1 Droit de rétractation

Vous pouvez révoquer ce contrat, sans donner aucun motif, dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après la date de conclusion du contrat.

Pour exercer votre droit de rétractation, vous devez nous informer de votre décision de rétractation du présent contrat de façon non équivoque en adressant une lettre ou un courriel aux coordonnées suivantes : Kia Connect GmbH, Theodor-Heuss-Allee 11, D-60486 Francfort-sur-le-Main, Allemagne ; tél. : +49 800 7773044 ; courriel : support@kia-connect.eu.

Vous pouvez utiliser le formulaire ci-joint mais ce n'est pas une obligation. Vous pouvez également compléter et nous retourner ce formulaire par voie électronique ainsi que toute autre demande de rétractation du contrat non équivoque sur notre site Web sous le lien :

<https://connect.kia.com/eu/customer-support/contact-form>. Dans ce dernier cas, vous recevrez sans délai un accusé de réception de votre demande de rétractation sous forme durable (par ex., par courriel).

Afin de respecter le délai de rétractation, vous devez impérativement nous faire part de votre demande de rétractation avant expiration dudit délai.

16.2 Effets de la rétractation

Si vous usez de votre droit de rétractation, dans les délais impartis, pour le présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements que nous avons reçus de votre part à cette fin, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires résultant de votre demande d'un type de livraison autre que celui par défaut, le type de livraison par défaut étant le moins onéreux que nous proposons). Le remboursement sera effectué sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard 14 jours après que nous ayons été informés de façon univoque de votre décision de rétractation du présent contrat. Ledit remboursement sera effectué avec les mêmes moyens de paiement que ceux que vous aviez utilisés pour la transaction initiale, sauf si vous en avez expressément convenu autrement. En tout état de cause, aucun frais ne vous sera imputé du fait de ce remboursement.

16.3 Note importante : expiration du droit de rétractation

Si le contenu numérique n'est pas fourni sur un support matériel tangible, le droit de rétractation expire également dans les conditions suivantes :

16.3.1

si vous n'êtes pas contractuellement tenu de payer un montant donné et que Kia a déjà commencé à exécuter ledit contrat,

16.3.2

lorsque vous êtes contractuellement tenu de payer un montant donné, si :

Kia a déjà commencé à exécuter ledit contrat,

vous avez au préalable expressément consenti à ce que Kia commence à exécuter ledit contrat avant expiration du délai de rétractation correspondant,

vous avez reconnu qu'en donnant votre consentement, conformément au chapitre (16.3.2), vous renoncez à votre droit de rétractation dès le début de l'exécution du contrat, et

Kia vous a fourni une confirmation, conformément à l'article 312f du Code civil allemand (Bürgerliches Gesetzbuch, « BGB »).

16.4 Formulaire de demande de rétractation

Formulaire de demande de rétractation

(ne compléter et renvoyer ce formulaire que si vous voulez faire valoir votre droit de rétractation pour le présent contrat)

- Par voie postale à : Kia Connect GmbH, Theodor-Heuss-Allee 11, D-60486 Francfort-sur-le-Main, Allemagne ; ou par courriel à l'adresse : support@kia-connect.eu :
- Je vous fais/Nous vous faisons (*) part de notre volonté de me/nous (*) rétracter de mon/notre (*) contrat conclu pour la fourniture du/des service/s (*) suivant(s)
- commandé(s) le (*) / reçu(s) le (*)
- nom du/des consommateur(s)
- adresse du/des consommateur(s)
- signature du/des consommateur(s) (uniquement si ce formulaire est remis sous forme papier)
- Date

(*) Rayer la mention inutile.

Le chapitre 17 est modifié comme suit :

en tant que consommateur, vous disposez de droits de garantie légale en cas de produit défectueux pour les biens ou produits numériques ainsi que de tous les autres droits définis dans les présentes conditions d'utilisation. Les droits de garantie légale en cas de produit défectueux expirent six ans après la fourniture du produit numérique concerné. Dans le cas d'une fourniture continue, les plaintes ne perdent pas leur effet avant expiration d'un délai de six ans après la fin de la période de fourniture.

Portugal

Le chapitre 15.2 est modifié comme suit :

en tant que consommateur, vous pouvez non seulement déposer une plainte devant les tribunaux portugais ou devant d'autres juridictions, et si la législation en vigueur le permet, vous pouvez également recourir à une résolution alternative des litiges pour les consommateurs issue ou en rapport avec l'accord régi par les présentes conditions d'utilisation auprès d'une entité de résolution alternative des litiges. Vous trouverez la liste actuelle des organismes de résolution alternative des litiges ainsi que de plus amples informations sur les procédures ADR sur le site Web de la direction de protection des consommateurs : www.consumidor.gov.pt/.

Kia ne participe pas et n'est pas obligée de participer à une procédure alternative de résolution de litige devant une entité de résolution alternative des litiges pour les consommateurs.

Le point (16.3.2) du chapitre 16.3.2 est supprimé.

Roumanie

Le second paragraphe du chapitre 17 est modifié et formulé comme suit :

[...] les droits de garantie légale en cas de produit défectueux expirent cinq ans après la fourniture du produit numérique correspondant, [...]

Slovaquie

Le chapitre 5.5.2 est supprimé.

Le chapitre 8.1 est supprimé et remplacé comme suit :

la plupart des services sont fournis gratuitement. Cependant, certains services et mises à niveau sont payants et le tarif est indiqué pour chaque service et chaque mise à niveau dans l'application Kia Connect ou dans l'unité centrale. Le prix indiqué comprend tous les frais et toutes les taxes en vigueur. Les services fournis gratuitement aux utilisateurs d'un véhicule spécifique (identifié via son numéro d'identification (NIV)) sont fournis pour une période de 7 ans à partir de la date de début de la garantie du véhicule.

En cas de cession du véhicule et d'immatriculation au nom d'un nouveau détenteur/utilisateur principal pendant la période de services gratuits, le nouveau détenteur/utilisateur principal peut choisir d'utiliser les services fournis gratuitement pendant le restant de la période de services gratuits en activant les services à son propre nom. La période de services gratuits reste inchangée en cas de cession et d'immatriculation ultérieure dudit véhicule sous un nouveau nom. La période de services gratuits n'est donc ni interrompue, ni prolongée par une cession et/ou une nouvelle immatriculation du véhicule.

Le chapitre 14.1 est supprimé et remplacé comme suit :

tout accord entre Kia et vous est conclu en slovaque. Après conclusion dudit contrat, ce dernier vous sera envoyé dans le courriel de confirmation.

Le chapitre 15.2 est supprimé et remplacé comme suit :

nous sommes sujets à la supervision des autorités suivantes : (a) en matière de protection des consommateurs en Slovaquie, l'autorité slovaque d'inspection du commerce ; et (b) dans le domaine de la protection des données personnelles, l'autorité de contrôle de la protection des données compétente de la

Hesse, « der Hessische Beauftragte für Datenschutz und Informationsfreiheit », Gustav-Stresemann-Ring 1, D-65189 Wiesbaden, Allemagne ; tél. : +49 (0)611-1408 0, courriel : poststelle@datenschutz.hessen.de ; et en Slovaquie par l'autorité de protection des données. Vous êtes en droit de déposer une plainte auprès de n'importe laquelle des autorités de contrôle compétentes.

Le chapitre 15.3 est ajoutée et formulé comme suit :

en tant que consommateur, vous pouvez également faire appel à l'organisme de résolution alternative des litiges de l'autorité slovaque d'inspection du commerce (www.soi.sk) ou toute autre entité de résolution des litiges enregistrée auprès du Ministère slovaque de l'économie. Vous trouverez les informations relatives à la résolution alternative des litiges sur le site Web : <https://www.soi.sk/sk/alternativne-riesenie-spotrebitelskych-sporov.soi>.

Le chapitre 16.3.2 est supprimé et remplacé comme suit :

lorsque vous êtes contractuellement tenu de payer un montant donné, si :

vous avez au préalable expressément consenti à ce que Kia commence à exécuter ledit contrat avant expiration du délai de 14 jours,

vous avez reconnu qu'en donnant votre consentement, vous renoncez à votre droit de rétractation, et que Kia vous a fourni une confirmation, conformément au chapitre 4(6) de la loi n°102/2014 Coll., sur la protection des consommateurs pour la vente de biens ou la fourniture de services conformément au contrat conclu à distance ou au contrat conclu en dehors des locaux du vendeur, tel qu'elle a été amendée.

Le chapitre 17 est supprimé.

Le chapitre 17.1 est ajouté et formulé comme suit :

si vous êtes un consommateur, les services et mises à niveau sont soumis à la garantie légale de conformité en cas de produits défectueux conformément aux dispositions de la loi n°40/1964 Coll. du Code civil, tel qu'elle a été amendée.

Le chapitre 17.2 est ajouté et formulé comme suit :

si le défaut peut être rectifié, le consommateur est en droit d'en exiger la rectification, dans un délai raisonnable et sans aucun frais à sa charge Kia est tenu de rectifier le défaut dans un délai raisonnable. Si le consommateur ne souhaite pas rectifier le défaut, il peut alors exiger le remplacement des biens ou du produit numérique dans leur intégralité, ou bien, si le défaut concerne uniquement une partie des biens ou du produit numérique, en partie, si cela n'engage pas de frais déraisonnables pour Kia, compte tenu du prix des biens ou du produit numérique ou de la gravité du défaut. Kia s'engage à toujours remplacer les biens défectueux ou le produit numérique défectueux par une version exempte de défauts au lieu de rectifier le défaut, dans la mesure où cela n'entraîne pas de désagrément majeur pour le consommateur. Si le défaut ne peut être rectifié et empêche l'utilisation sans défaut prévue des biens ou du produit numérique, le consommateur a le droit d'échanger les biens ou le produit numérique en question, ou de résilier le contrat. Il dispose des mêmes droits si le défaut peut être rectifié mais s'il ne peut pas utiliser les biens ou le produit numérique comme prévu suite à la récurrence du défaut après rectification ou après la succession d'un grand nombre de défauts. En cas de présence d'autres défauts irréparables, le consommateur a le droit de demander une réduction raisonnable du prix des biens ou du produit numérique.

Espagne

Les présentes conditions d'utilisation sont conclues sous forme numérique. Les conditions d'utilisation sont conclues par activation des services lorsque vous cliquez sur le bouton « J'ACCEPTE ».

Le chapitre 5.5.1 ne s'applique pas pour ce qui concerne l'acceptation de l'offre par Kia. Le courriel de confirmation de la commande a pour objet la confirmation du contrat, y compris en ce qui concerne l'acceptation de la commande du consommateur par Kia.

Le chapitre 7.5 sur les violations s'applique si le consommateur enfreint gravement la législation ou des réglementations en vigueur ou commet une violation qui engagerait la responsabilité de Kia ou qui constituerait un danger pour ses clients ou ses services.

Le chapitre 13.1 est complété comme suit :

dès que cela est raisonnablement possible, nous vous informerons à l'avance de tout changement apporté aux services. Si les changements sont de nature matérielle, vous avez le droit de résilier le présent contrat dans un délai d'un mois à compter de la réception de la notification écrite dudit changement.

Suède

Le chapitre 17 est remplacé comme suit :

si vous êtes un consommateur, vous disposez de droits de garantie légale en cas de produit défectueux pour les produits numériques ainsi que de tous les autres droits définis dans les présentes conditions d'utilisation. Les droits de garantie légale en cas de produit défectueux expirent trois ans après la

fourniture. En cas de fourniture continue, les droits de cette garantie expirent trois ans après la fin de la période de fourniture ou de la plus longue période contractuelle.

Suisse

Le chapitre 16 est supprimé.

Dans toute la mesure permise par la législation impérative en vigueur, Kia exclut toute garantie, si et dans la mesure où cela s'applique aux services prévus par le présent accord. Les services sont fournis « tels quels ».

Royaume-Uni

Le chapitre 11.3 est modifié comme suit :

en cas de violation substantielle, chacune des parties peut résilier le contrat immédiatement et sans préavis. Ainsi, par exemple, Kia est susceptible de résilier le contrat pour violation substantielle, si vous enfreignez de manière grave ou répétée vos obligations en tant qu'utilisateur telles qu'elles sont définies au chapitre 7.5.

Le chapitre 14.6 est ajouté au chapitre 14 comme suit :

Aucune autre personne que les parties contractantes n'a le droit de faire valoir quelque disposition que ce soit du présent contrat.

Le chapitre 14.7 est ajouté au chapitre 14 comme suit :

les lois d'Angleterre et du Pays de Galle s'appliquent au présent contrat, même si vous résidez ailleurs, vous bénéficiez de toutes les mesures de protection légales impératives accordées par ces législations. Ainsi, par exemple, si vous résidez en Allemagne, vous bénéficiez de toutes les mesures de protection légales impératives qui vous sont accordées par la législation en vigueur en Allemagne.

Le chapitre 14.8 est ajouté au chapitre 14 comme suit :

tout litige est régi selon la législation non-exclusive des tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles. Vous pouvez ainsi choisir de déposer une plainte devant les tribunaux d'Angleterre et du Pays de Galles ou devant les tribunaux de votre pays de résidence.

Le chapitre 15.1 est modifié comme suit :

Nous nous engageons à essayer de résoudre tout litige avec vous le plus rapidement et le plus efficacement possible. Si vous avez des questions, des réclamations ou si vous n'êtes pas satisfait de nos services, du contenu numérique ou de tout autre point, veuillez nous contacter dans les plus brefs délais aux coordonnées indiquées au chapitre 1 ci-avant.

Le chapitre 17 est modifié comme suit :

17 Droits de garantie légale en cas de produits défectueux

17.1. Si vous êtes un consommateur, vous disposez de droits de garantie légale en cas de produits défectueux pour les biens ou produits numériques et de tous les autres droits définis dans les présentes conditions d'utilisation. À moins que vous ne soyez un consommateur résidant au Royaume-Uni, les droits de garantie légale en cas de produits défectueux expirent au bout de deux ans après la fourniture dudit produit numérique. Dans le cas d'une fourniture continue, les plaintes ne perdent pas leur effet avant expiration d'un délai de 12 mois suivant la fin de la période de fourniture.

17.2. La loi sur les droits du consommateur (Consumer Rights Act) de 2015 concède aux consommateurs du Royaume-Uni un certain nombre de droits légaux (« statutory rights »). Le contenu numérique que nous vous fournissons doit être conforme à la description, adapté à l'usage auquel il est destiné et de qualité satisfaisante. Nous avons l'obligation légale de fournir un contenu numérique conforme au présent contrat.

17.3. Lorsque nous fournissons un contenu numérique : (a) nous nous engageons à fournir l'effort raisonnable pour garantir que ce dernier est exempt de tout défaut, virus ou contenu malveillant ; (b) nous ne pouvons garantir qu'il est compatible avec tout autre logiciel ou équipement tiers, sauf si nous le précisons sur notre site Web ; et (c) vous acceptez qu'il peut comprendre des défauts ou bugs mineurs.

17.4. Pour résumer vos droits légaux conformément aux lois sur la protection des consommateurs en vigueur au Royaume-Uni, si vous êtes un consommateur au Royaume-Uni et que votre contenu numérique présente un défaut, vous êtes habilité à exiger une réparation ou un remplacement. Si le défaut ne peut être résolu, ou s'il n'a pas été résolu dans un délai raisonnable et sans vous causer de désagrément majeur, vous pouvez exiger un remboursement partiel ou intégral. Si vous pouvez prouver que le défaut a endommagé votre appareil et que nous n'avons pas fait preuve d'une prudence et d'une compétence raisonnables, vous êtes habilité à exiger une réparation ou une compensation. Pour plus d'informations, veuillez contacter le Citizens Advice via le site Web : www.citizensadvice.org.uk ou appeler le : +44 (0) 808 223 1133.

17.5. Aucune disposition du présent contrat n'affecte vos droits légaux en tant que consommateur au Royaume-Uni (y compris vos droits conformément à la loi sur les droits des consommateurs (Consumer Rights Act) de 2015 ou tout autre droit en vigueur.

17.6. Si le contenu numérique que nous vous fournissons est défectueux, veuillez nous contacter par le biais des coordonnées fournies en haut de cette page.

17.7. Pour éviter tout défaut dans le contenu numérique que nous vous fournissons, vous devez : (a) installer toute correction, mise à jour, mise à niveau, nouveaux produits et nouvelles versions dès que cela est raisonnablement possible après que nous vous avons informé de la possibilité de leur téléchargement respectif ; et (b) l'utiliser uniquement avec le logiciel et le matériel tiers recommandés et indiqués sur notre site Web.

S'appliquent à compter de : août 2025